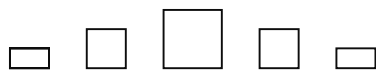


RAPPORT D'ACTIVITE



1998

Vanoise : espace de nature, espace de culture

Hautes Lumières de Vanoise, été 98. Pour la première fois, le Parc national de la Vanoise proposait à ses visiteurs un événement culturel pour un regard artistique, sensible et créatif - en un mot photographique - sur la nature. En dépassant l'explication objective de la nature, il s'agissait délibérément, à travers l'image, de suggérer, d'évoquer la montagne en Vanoise et par là même d'interroger la perception de chacun.

Au-delà de ce qui est appris, compris, s'ouvre cet autre regard sur la nature, individuel et singulier. Une part de soi qui ressent et se laisse porter par l'impression, forte, que suscite immanquablement le spectacle de hautes cimes, d'une nature ouvragée par le temps et par l'homme. Parce que l'on respecte ce que l'on a appris à aimer, le Parc national s'adresse aussi à ce regard sensible en développant son action culturelle.

Fédérer différents publics - jeunes, adultes, amateurs de photographie ou professionnels - créer une dynamique locale d'animation en partenariat avec les communes, innover dans un projet culturel complètement inédit à l'échelle d'un massif : autant d'objectifs inscrits dans le Projet du Parc adopté en 1997 par le Conseil d'Administration et pleinement atteints avec Hautes Lumières de Vanoise. L'enthousiasme du public, relayé par la presse, en a témoigné, comme l'investissement motivé des partenaires locaux : Bessans, Modane, Bourg-Saint-Maurice, les Arcs, Peisey-Nancroix.

Pour comprendre les rapports qu'entretiennent les habitants locaux avec leur espace de vie, il faut aussi s'interroger sur leur perception propre, construite avec leur mémoire, leur histoire, formée de relations complexes avec le milieu montagnard. C'est au prix de cet effort que peut s'instaurer le dialogue nécessaire à la co-gestion d'un espace de nature comme le Parc, porteur de nombreux enjeux, souvent distincts, pas forcément incompatibles, entre protecteurs de la nature et usagers.

Dans cet esprit est conduit le projet de Maison de la Vanoise sur la commune de Termignon. Ce lieu d'accueil a été conçu pour être à la fois un lieu de vie des populations locales avec la bibliothèque, la Poste, et un lieu d'accueil des visiteurs avec l'office du tourisme, une salle d'animation et une exposition permanente du Parc national de la Vanoise. Ce pari de l'intégration du Parc dans un équipement collectif est en train de se réaliser à Termignon, pour une ouverture prévue en juin 2000.

La scénographie proposée par le Parc dans l'exposition croise, tout au long d'un parcours thématique, trois regards sur la nature incarnés par trois personnages : un touriste, un agriculteur, un garde-moniteur du Parc national. Comment est perçu par tel ou tel un animal comme la marmotte ? Qu'évoque pour chacun une prairie en altitude ? Comment est « lu » le paysage ? Les traits « caractérisés » des perceptions de ces personnages, montrent aussi que chacun, à un moment ou à un autre peut être porteur de l'un des trois regards. De même, ces trois approches de la nature coexistent et doivent nécessairement être prises en considération pour pouvoir assurer à la fois la protection d'un espace, l'appropriation de ce patrimoine par les citoyens et le maintien de la société agro-pastorale de montagne.

Investi par l'homme depuis le néolithique, le territoire en porte les multiples signes, parfois encore inexpliqués. Mais, pour qui prend le temps de les décrypter, ils rendent compte d'une richesse d'activité humaine insoupçonnée à cette altitude. Le document

« Vanoise, terre de culture » destiné au grand public doit permettre, à partir d'éléments rencontrés lors d'une randonnée - voie romaine, oratoire, gravures, arbé, cave... - de comprendre leur origine, leur usage ancien ou même actuel. Ce dépliant vient ainsi enrichir d'un volet « Connaître & Respecter » la collection « Connaître & Protéger » axée sur la faune.

Sur ce même sujet, en relation avec le Département de la Savoie, le Parc national de la Vanoise a engagé un travail ethnologique pour permettre une interprétation plus fine de ces « traces » de l'homme. La mise en place d'un circuit de découverte, notamment dans la vallée de Chavière, sur la commune Pralognan-la-Vanoise, est en cours de réflexion. Celle-ci a associé les accompagnateurs en montagne, premiers partenaires du Parc pour « l'accompagnement à la découverte » de la Vanoise.

Enfin, si la Vanoise porte le caractère unique de ses paysages, elle n'en est pas moins pleinement inscrite dans l'arc alpin qui s'étend de l'Autriche à la Méditerranée. Cette appartenance géographique la met nécessairement en relation avec ses homologues des parcs nationaux d'Italie, de Suisse, de Slovénie, d'Allemagne, du Liechtenstein, d'Autriche. Aussi, le Parc national de la Vanoise s'est-il attaché à développer des échanges avec ces parcs, au travers notamment du Réseau des espaces protégés alpin. En outre, le Parc national de Berchtesgaden a été plus particulièrement l'objet d'échanges approfondis de savoir-faire, dans le souhait partagé d'une collaboration programmée, concrète et durable.

Ces quelques temps forts de l'action du Parc national de la Vanoise en 1998 ne doivent pas faire oublier le travail quotidien traditionnel de l'Etablissement. Des inventaires d'ongulés au suivi de stations floristiques, de la mise en oeuvre d'études sur les prairies de fauche à l'observation des conséquences de la pratique du ski hors piste, du traitement de dossiers « toitures lauzes » à l'accompagnement de randonnées, de la surveillance de la chasse à la négociation d'une convention Escalade, le Parc a poursuivi en 1998 son cheminement, dans la ligne de son programme d'aménagement. Il faut souligner combien la présence permanente sur le terrain de personnels motivés et compétents, s'insérant dans le tissu local et collaborant avec lui, garantit à cet espace la pérennité de son caractère, sa spécificité puisque telle est la responsabilité du Parc devant la Nation.

Emmanuel de Guillebon
Directeur du Parc national de la Vanoise

SOMMAIRE

I- PROTEGER

1.1 Connaître

- 1.1.1 Le suivi du patrimoine p 1
- 1.1.2 Les activités scientifiques p 5
- 1.1.3 L'application des activités scientifiques p 7
- 1.1.4 Le Système d'Information Géographique p 8

1.2 Sauvegarder et gérer

- 1.2.1 L'activité de prévention p 9
- 1.2.2 Les questions particulières p 12
- 1.2.3 La gestion en zone centrale p 13
- 1.2.4 L'agriculture et la gestion du Parc p 15
- 1.2.5 Les aménagements p 16
- 1.2.6 Les Réserves naturelles p 16

II - ACCUEILLIR

2.1 Gestion de la fréquentation

- 2.1.1 La fréquentation du Parc p 18
- 2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information p 19
- 2.1.3 L'information sur le site p 21

2.2 Faire comprendre la nature et ses équilibres

- 2.2.1 Les animations p 22
- 2.2.2 Actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire p 24
- 2.2.3 Les outils de communication p 25
- 2.2.4 Les relations avec les médias p 27

III- COOPERER

3.1 La vie locale

- 3.1.1 Les relations avec les collectivités p 30
- 3.1.2 L'élaboration de contrats et conventions p 31
- 3.1.3 L'urbanisme p 33
- 3.1.4 Le patrimoine architectural p 33

3.2 Les activités économiques

- 3.2.1 L'agriculture p 34
- 3.2.2 Le Parc et le tourisme p 34

3.3 Les interventions du Parc dans les autres domaines

- 3.3.1 Les activités non économiques p 35
- 3.3.2 Le domaine culturel p 36
- 3.3.3 Le domaine cynégétique p 36

3.4 Les activités internationales

- 3.4.1 Les rapports avec les instances spécialisées p 37
- 3.4.2 Les rapports avec les espaces protégés étrangers p 37

IV- METTRE EN OEUVRE

4.1 Les institutions

- 4.1.1 Le conseil d'administration p 41
- 4.1.2 La commission permanente p 41
- 4.1.3 Le comité scientifique p 42

4.2 Le personnel

- 4.2.1 L'effectif global permanent p 43
- 4.2.2 Le personnel permanent p 43
- 4.2.3 Le personnel auxiliaire p 44
- 4.2.4 Les autres personnels p 45
- 4.2.5 Les demandes d'emplois p 46
- 4.2.6 Les organismes paritaires p 46
- 4.2.7 La formation p 47

4.3 Les équipements

- 4.3.1 Le matériel informatique p 47
- 4.3.2 L'habillement p 48
- 4.3.3 Le matériel et outillage p 48
- 4.3.4 Les véhicules p 48
- 4.3.5 Le mobilier p 48
- 4.3.6 La radio et les transmissions p 49
- 4.3.7 Les travaux sur les bâtiments et refuges du Parc p 49
- 4.3.8 Les sentiers p 51

4.4 Les méthodes de gestion

4.4.1 Les plans de gestion des secteurs p 52

4.4.2 Le document d'objectifs NATURA 2000 p 52

4.5 Les moyens financiers

4.5.1 Les recettes p 53

4.5.2 Les dépenses p 53

I- PROTEGER

Une protection efficace des milieux naturels nécessite un suivi permanent de leurs évolutions spontanées ou induites, et un dialogue constant avec les différents acteurs du milieu montagnard. Cette mission s'appuie sur les observations régulières des personnels de terrain qui assurent ainsi, lors de leurs tournées ou d'activités plus spécifiques, un suivi des espèces les plus remarquables. En outre, la présence de gardes-moniteurs sur le terrain garantit le respect de la réglementation inhérente à toute protection. Les missions scientifique et juridique synthétisent et valorisent les résultats des activités correspondantes.

1.1 Connaître

Temps d'activité (terrain) :

A titre indicatif, le temps passé par le personnel de terrain sur les actions relevant de ce domaine représentait en 1998, 51% du temps d'activité des agents de terrain (source : rapport d'activité des secteurs), réparti entre les tâches suivantes :

- tournées territoriales,
- comptages,
- programmes et suivis écologiques finalisés,
- marquages, reprises et captures,
- groupes thématiques scientifiques,
- réseau des Parcs,
- études d'impact.

1.1.1 Le suivi du patrimoine

1.1.1.1 L'évolution de la faune

Chamois

Le dernier comptage global des chamois du Parc datant de 1992 et les recensements effectués depuis par sous-unités (9 massifs) ne permettant pas une vision globale de la population, un comptage exhaustif a été entrepris en zone centrale, du 21 au 30 septembre 1998. Un total de 5720 chamois a été comptabilisé contre 5071 en 1992. L'augmentation enregistrée n'est cependant pas applicable à tous les massifs : si certains d'entre eux ont vu une forte progression des effectifs comme l'unité Parrachée-Polset (plus de 300 individus), d'autres comme la Rive droite de l'Arc et le massif des Eaux-noires enregistrent des diminutions qui pourraient être imputables à des attributions cynégétiques trop élevées au regard de la dynamique de ces populations. Il convient cependant de rester prudent quant à l'interprétation de ces chiffres du fait en particulier du pas de temps écoulé : le prochain dénombrement général est prévu en 2001 ou 2002.

Bouquetin

Le recensement des trois types de populations présentes dans le Parc (population indigène de Maurienne, populations réinstallées de Peisey et de Champagny et populations migrantes en provenance du Grand Paradis) a été conduit, entre mi-juin et début août 1998. On notera par rapport aux effectifs relevés en été 1997 une forte augmentation : 1800 bouquetins contre 1450. Cet accroissement, qui ne concerne pas la population de Modane et de Termignon aujourd'hui stabilisée autour de 600 individus, est imputable à la forte démographie des populations réinstallées, ainsi que les populations établies en Tarentaise (Pralognan-la-Vanoise et Méribel) à partir d'animaux provenant de Maurienne. De même les effectifs relevés sur Bonneval sont en fort accroissement (x 3) tandis que ceux de Val d'Isère et de Tignes sont plutôt stables. A cette dynamique, il faut ajouter le fait que les étagnes et cabris ont été mieux appréhendés cette année, les dates de comptages ayant été décalées pour cela fin juin.

Aigle royal

Le suivi de 18 couples reproducteurs d'aigles royaux effectué au printemps et en début d'été a montré que 4 couples seulement sont parvenus à se reproduire cette année 1998. Ainsi en Tarentaise seuls les couples de Pralognan-amont (1 aiglon) et Méribel (2 aiglons) sont parvenus à élever des jeunes jusqu'à l'envol. En revanche une nouvelle aire a été découverte en zone centrale du Parc, en Maurienne, secteur de Termignon, avec 1 aiglon à l'envol, fin juillet. De même, l'un des deux couples de Bessans est parvenu à élever 2 jeunes qui se sont envolés tardivement les 13 et 17 août. Ces résultats médiocres sont probablement imputables aux conditions météorologiques très maussades du printemps.

Gypaète barbu

Les fiches de contacts établies au cours de l'année s'élèvent à 304 dont 271 pour le seul secteur de Val d'Isère prouvant à nouveau l'intérêt de ce site pour cette espèce réintroduite dans les Alpes. Outre des individus non identifiables, pas moins de 7 sujets différents ont pu être reconnus, provenant soit de Haute-Savoie, soit du Mercantour. La participation du Parc national de la Vanoise au Programme LIFE Gypaète l'engage à la création d'une Zone Spéciale de Conservation en cas de nidification de l'espèce sur son site.

Lagopède alpin

En juillet 1998, une poule de lagopède a pu être recapturée sur le site de Plan du Lac et munie à nouveau d'un émetteur VHF. Cependant sa nidification a été compromise par une prédation consécutive au dérangement par un troupeau d'ovins, lors de l'éclosion de poussins le 13 juillet. Le domaine vital occupé par cet oiseau s'est révélé identique à celui constaté en 1997, grâce à la télémétrie et ce, tant en été qu'en hiver.

En ce qui concerne les densités de lagopèdes appréhendées sur les deux sites de référence, dans le cadre de l'observatoire des galliformes de montagne, les valeurs obtenues sur le site du col du Palet s'avèrent stables : 1,3 coqs/km², de même celles enregistrées au Plan du Lac restent voisines de 2,2 coqs/km².

Perdrix Bartavelle

En mai 1998, les deux sites de référence pour évaluer les variations de densité des perdrix bartavelle ont été de nouveau parcourus. Sur le site de Modane, la diminution constatée depuis 1994 s'est poursuivie pour atteindre le chiffre de 0,85 mâle par km². Sur Tignes, la diminution semble être enrayée en 1998 pour regagner le chiffre de 0,6 mâle par km² alors qu'il était tombé à 0,3 en 1997. Les résultats de 1999 seront très importants pour orienter les prélèvements cynégétiques en zone périphérique du Parc.

Chiroptères

L'inventaire des chiroptères en zone centrale du Parc et dans les réserves naturelles périphériques a été poursuivi. Cet inventaire effectué grâce à la technique moderne des récepteurs d'ultra-sons a permis de prospecter les forêts situées dans la réserve naturelle du Plan de Tuéda et celle de la Raie, en zone centrale. En outre, la peupleraie de Bourg-Saint-Maurice a livré la seconde mention pour la Savoie du Molosse de Cestoni et une seconde colonie de Murin de Blyth a été découverte à Aime.

Par ailleurs, la mission scientifique du Parc a participé à la nuit de la chauve-souris en partenariat avec le CORA Savoie le 29 août.

1.1.1.2 L'évolution de la flore

Espèces d'intérêt patrimonial national

Le programme de mise en place du suivi stationnel pour 42 espèces "d'importance nationale" (espèces du Livre rouge de la flore menacée de France), démarré à titre expérimental sur deux secteurs en 1996 et 1997, a été poursuivi en 1998 sur quelques stations concernant les espèces suivantes :

- Trèfle des rochers (*Trifolium saxatile*) : vallon de Polset à Saint-André
- Crépis des Alpes rhétiques (*Crepis rhaetica*) : La Grande Combe à Tignes ; Col de l'Iseran ; vallon de la Rocheure à Termignon

Par ailleurs, les stations de Chardon bleu (*Eryngium alpinum*) de la Vallée des Belleville (4 stations dont une très importante) ont fait l'objet d'une description très fine (cartographie détaillée, données foncières, utilisation). Ce travail a été confié à un étudiant, habitant de Saint-Martin-de-Belleville, dans le cadre de son stage « BTS Protection de la nature ».

A l'issue de cette phase expérimentale, menée depuis trois ans, il sera nécessaire en 1999, de faire le point sur les méthodes testées et de préciser les modalités de la mise en oeuvre du programme de suivi pour les années à venir.

Préalablement à la phase de description des populations d'espèces présentes sur une station, il est nécessaire de localiser les stations, dont certaines, mentionnées dans la bibliographie parfois ancienne, n'ont pas été revues depuis des années. Le repérage des stations anciennement signalées mais non connues des agents de terrain, ou leur délimitation, nécessite la prospection des sites concernés à une période favorable à la reconnaissance de l'espèce. En 1998, ces prospections ont concerné, les espèces et les sites suivants :

- Centaurée du Valais (*Centaurea vallesiaca*) : secteurs de Modane et de Termignon
- Trèfle des rochers (*Trifolium saxatile*) : communes de Saint-André et d'Orelle
- Crépis des Alpes rhétiques (*Crepis rhaetica*) : Tignes (la Grande Combe, cols du Palet et de la Leisse)
- Gentiane de Schleicher (*Gentiana schleicheri*) : Réserve naturelle de l'Iseran
- Matthiole du Valais (*Matthiola valesiaca*) : commune de Sollières-Sardières

- Primevère du Piémont (*Primula pedemontana*) : secteur de Val d'Isère

A l'occasion des activités de suivi de la flore ou des activités générales de surveillance du milieu (tournées de terrain), de nouvelles stations de ces mêmes espèces, non encore signalées (tout au moins à notre connaissance) ont été découvertes par les agents de terrain.

C'est le cas notamment des espèces suivantes :

Potentilla nivea (Modane, Col de la Vanoise, Les Lorès)

Crepis rhaetica (Col de la Vanoise, Réserve naturelle de la Sache)

Carex lachenalii (plusieurs stations sur Val d'Isère)

Sesleria ovata (Réserve naturelle de la Grande Sassièr)

Trifolium saxatile (Saint-André)

- *Draba hoppeana* (Col de la Leisse, Les Fours)

- *Carex maritima* (Pralognan, Réserve de la Grande Sassièr, Les Fours, Bonneval)

- *Juncus arcticus* (Bonneval)

1.1.1.3 Le patrimoine culturel et ethnographique

Le principe d'un inventaire aussi exhaustif que possible du patrimoine bâti de la zone centrale du Parc a été acté. En concertation avec le C.A.U.E. de Savoie et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, une fiche de collecte des données a été étudiée sur le terrain avec les agents du Parc. Parallèlement une journée de formation a été organisée. Il paraissait important que le personnel de terrain du Parc participe de façon conséquente à ce recueil de données sur le patrimoine, d'une part pour qu'il puisse s'approprier cet inventaire comme un outil de gestion et aussi pour se familiariser avec les éléments d'observation du patrimoine bâti. Faute de la disponibilité en temps nécessaire pour les agents de terrain, cet inventaire a été suspendu.

1.1.1.4 Les sites d'intérêt majeur

Le travail sur la requalification du col de l'Iseran a été largement engagé en 1998. Le col de l'Iseran est un site classé, une Réserve naturelle gérée par le Parc à cheval sur les communes de Val d'Isère et Bonneval-sur-Arc. Ces deux communes, ainsi que le District de Haute Maurienne ; le SIVOM de Haute Tarentaise, le Département, la DIREN, le S.D.A.P., la D.D.E., l'Evêché (propriétaire de la chapelle du col), M. Machet (propriétaire du restaurant du col) et le Parc national de la Vanoise se sont entendus sur un programme d'aménagement et ont confié la maîtrise d'oeuvre paysagère après audition des candidats le 9 juillet. La coordination générale de la maîtrise d'oeuvre est confiée à la D.D.E., subdivision de Modane.

Malgré le contexte difficile d'une menace d'interdiction par arrêté du ski entre Val d'Isère et Bonneval-sur-Arc, l'étude a pu être menée à bien sur le site avant la neige. La première phase a été validée par tous les partenaires le 8 janvier 1999, la menace d'interdiction du ski ayant été apaisée.

1.1.2 Les activités scientifiques

1.1.2.1 L'inventaire et la répartition d'espèces

Inventaire de la flore rare et menacée

Outre les inventaires indiqués au § 1.1.1.2, l'inventaire localisé lancé il y a quelques années s'est poursuivi en 1998. Depuis deux ans l'effort de prospection s'est recentré sur une liste plus réduite d'espèces dites "d'intérêt patrimonial" qui comporte 175 espèces. Durant la saison de végétation (très courte en montagne), les équipes du Parc ont effectué 1900 observations d'espèces. Ces observations ont porté sur 135 espèces végétales différentes.

Toutes les informations recueillies sont stockées dans la base de données floristiques informatisée de la Savoie gérée par le Parc national et l'antenne savoyarde du Conservatoire botanique de Gap-Charance.

Les données recueillies sur le territoire du Parc, par les agents du Parc national mais aussi par des collaborateurs extérieurs, sont exploitées par le service SIG sous forme de cartes de répartition d'espèces. Ces cartes réalisées par secteur servent notamment à orienter l'effort de prospection ultérieur.

Inventaire de la faune

(voir § 1.1.1.1. Evolution de la faune)

1.1.2.2 Le suivi d'indicateurs

Espèces suivies dans le cadre interparcs

(voir § 1.1.1.1. Evolution de la faune)

Les parcs nationaux de la Vanoise et du Grand Paradis ont obtenu en 1998 une subvention européenne d'un montant de 789 385 F pour un programme intitulé : « gestion transfrontalière d'un patrimoine faunistique exceptionnel : partage des méthodes et suivi scientifique ». Neuf actions sont concernées par ce programme axé sur le bouquetin des Alpes, en particulier le suivi de ses migrations à l'aide de GPS, mais également la compatibilité des Systèmes d'information géographique de ces deux parcs.

Dans ce cadre a été organisée les 16 et 17/11 la première rencontre entre agents de la Vanoise et du Grand Paradis, à Aussois, sur le thème de la faune : échanges sur les objectifs et méthodes relatifs aux rapaces et aux ongulés.

1.1.2.3 Les programmes de recherche

1.1.2.3.1 Principaux résultats des programmes en cours

Pathologie de la grande faune

Thierry Durand a terminé sa thèse intitulée « Le chamois et sa parasitofaune : environnement et gestion sanitaire des populations sauvages ». Celle-ci a été réalisée en partie sur le territoire du Parc et avec une aide financière de celui-ci.

Ces travaux décrivent les évolutions récentes des flux d'agents pathogènes et confirment la nécessité d'une épidémiologie-surveillance de la faune sauvage et le besoin d'un cadrage réglementaire dans ce domaine.

1.1.2.3.2 Nouveaux programmes

Représentation et gestion sociale de la biodiversité

L'objet de la recherche est l'analyse comparée des représentations vernaculaires et des représentations scientifiques et gestionnaires de la diversité biologique dans le Parc national de la Vanoise, autour des systèmes prairiaux dans les hautes vallées de la Maurienne et de la Tarentaise.

Ces vallées sont à la croisée de l'espace domestique et de l'espace sauvage. En effet, elles sont le lieu et le centre de conflits entre les acteurs sociaux aux intérêts différents qui feront l'objet des enquêtes : les gestionnaires du Parc et leurs partenaires ; les naturalistes et les membres des associations de protection de la nature ; les experts et les scientifiques (dont les botanistes et les écologues) ; les usagers de l'espace (gens des lieux ou gens d'ailleurs).

Cette recherche conduite par le laboratoire de sociologie rurale INRA-STEPE sera confiée à partir de 1999 à Adel Selmi, étudiant en thèse d'anthropologie sociale sous la direction de MM. Francis Zimmermann et Philippe Descola, Professeurs au Collège de France-CNRS-EHESS.

Ce travail est financé conjointement par la Direction de la Nature et des Paysages, le Service Recherche du MATE et la Parc national de la Vanoise. Cette approche sera faite en concertation étroite avec les acteurs locaux et avec un rendu régulier des avancées à la Commission Permanente du Parc.

Dynamique des aulnes verts

Les aulnaies vertes sont en expansion en de nombreux sites et font l'objet de plusieurs expériences de gestion. Le Parc, associé pour cette action à l'O.N.F. et à l'O.N.C. soutient la réalisation d'une thèse dirigée par Jean-Jacques Brun du CEMAGREF sur ce sujet. Ce travail a pour objectifs de mieux connaître la dynamique des aulnaies mais aussi d'apporter aux gestionnaires une première évaluation écologique des mesures de gestion engagées.

Connaissance des pelouses alpines

Un travail de synthèse portant sur la connaissance des pelouses alpines de Vanoise, selon l'approche phytosociologique, a été réalisé par le Professeur René Delpech. Ce document résulte de l'exploitation de 406 relevés de végétation que René Delpech avait effectués au cours de 23 années de prospection en Vanoise. La publication de ces travaux sera envisagée dans la revue « Travaux scientifiques du Parc national de la Vanoise ».

Programme « Chardon bleu »

Le parc a initié et collaboré à un programme de recherches portant sur les populations de chardon bleu de l'ensemble de l'arc alpin. Ce programme, conduit par le Laboratoire de biologie des populations d'altitude, associe les trois parcs nationaux alpins concernés ainsi que les réserves naturelles de Haute-Savoie. Ce programme centré sur la variabilité génétique des populations comporte un volet consacré à la biologie de la reproduction de l'espèce et à la démographie des populations.

1.1.2.4 Publications scientifiques

Le Parc a publié le Tome XX des Travaux Scientifiques. Ce volume dont la rédaction a été coordonnée par Gérard Nicoud retrace toutes les recherches effectuées dans le Parc ces dernières années dans le domaine de l'eau. Il aborde différents aspects de ce thème de l'évolution des glaciers au traitement des effluents en passant par l'étude des circulations souterraines.

Le Parc a publié aux Editions Libris un ouvrage de 240 pages entièrement consacré à l'avifaune. En outre, sont rédigées 80 monographies d'espèces caractéristiques de la Vanoise, illustrées d'aquarelles originales.

Il faut également citer les articles publiés dans le cadre de la thèse d'Irène Girard : « Descriptive study of natural expansion processes of alpine ibex *capra ibex ibex* in the Vanoise national Park » : Girard I., Gauthier D., Martinot J.P., 1998. Poster in second World conference on mountain ungulates. Collana scientifica Parco nazionale Gran Paradiso p 107-119

1.1.2.5 Colloques

Jean Pierre Viguière et Yves Brugière ont participé le 6 octobre 1998 au **séminaire « Natura 2000 »** organisé au C.I.S. de l'Ecole des Mines de Paris. Ce séminaire faisait le point sur une recherche financée par le MATE sur la mise en place de la Directive européenne « Natura 2000 », depuis son élaboration par la Commission jusqu'à sa discussion sur différents terrains de l'hexagone.

Le Parc a également été partie prenante dans les manifestations suivantes :

- **Forum de l'environnement à Bourg-Saint-Maurice** : intervention de la mission scientifique sur le thème de la réintroduction d'espèces animales et la réintroduction de bouquetins, à partir de la Vanoise.

- Participation de la mission scientifique à une table ronde sur la gestion des lacs d'altitude dans le cadre du **colloque d'herpétologie au Bourget-du-lac**.

- Participation dans le cadre du **Réseau alpin des espaces protégés, à Aletsch (Suisse)** à l'harmonisation des protocoles de suivi des rapaces : aigle royal et gypaète barbu.

- Participation de la mission scientifique à une **conférence des espaces protégés alpins à Aoste (Italie)**.

1.1.3 L'application des activités scientifiques

Agriculture et environnement

Bouquetin/agriculture : le Parc a procédé à la mise en oeuvre de différentes solutions préconisées en partenariat avec la commune de Villarodin-Bourget pour assurer le maintien des pratiques agro-pastorales et le développement spatial de la faune et en particulier du bouquetin. Parmi les mesures concrètes réalisées, citons la pose de manchons pour protéger les plantations d'arbres fruitiers, la remise en état de clôtures à moutons, la mise en défend, à titre expérimental, d'une luzernière et la réfection d'une piste pastorale pour assurer la fauche à Chatalamia de parcelles particulièrement attractives au printemps pour les bouquetins.

1.1.4 Le Système d'Information Géographique

Atlas du Parc national de la Vanoise

L'atlas du Parc national de la Vanoise est paru en mars 98. Son objectif était de présenter l'espace Parc national à différents niveaux de perception. Cet atlas se découpe en 3 parties :

- une première partie est consacrée à la présentation du Parc et comporte 3 planches,
- la seconde partie assure la description du milieu naturel sur une dizaine de planches,
- la dernière partie caractérise le milieu socio-économique et culturel sur 6 planches.

Cet atlas a permis au Parc d'acquérir des données de base sur le territoire et de réaliser un certain nombre de cartes décrivant ce territoire. Une grande partie de ces cartes constitue un fond auquel on peut s'adresser pour illustrer facilement et rapidement les différentes demandes.

Mise en place du réseau interne

La mise en place d'un réseau interne va permettre une meilleure circulation des informations à l'intérieur du siège. Environ 25 postes sont aujourd'hui interconnectés. Ce réseau interne possède également une porte de sortie sur Internet : chacun des chargés de mission du Parc national, ainsi que le Directeur et le Directeur-adjoint, ont donc accès à une boîte à lettres personnelle

Coopération internationale

Programme Interreg

Dans le cadre du programme Interreg, il a été demandé au service d'effectuer un audit du système d'information géographique du Parc national du Grand Paradis. L'objectif est de réaliser une cartographie commune des migrations transfrontalières de bouquetins. Il s'agissait d'évaluer la compatibilité des systèmes et définir les passerelles à mettre en place.

Rencontre avec le Parc national de Berchtesgaden (Bavière)

Un voyage d'étude au Parc national de Berchtesgaden a permis d'appréhender le travail effectué en terme de S.I.G. depuis la création de ce Parc. Des contacts ont été pris afin de tester des méthodologies appliquées en Allemagne dans le Parc national de la Vanoise (méthodologie de calcul de domaines vitaux du chamois et de l'aigle royal).

Un travail commun semble se dessiner en matière de cartographie des "biotopes". En effet le Parc national a réalisé une cartographie au 1/10 000 et souhaite mettre en place un programme européen avec le Parc autrichien des Höhe Tauern et le Parc national de la Vanoise.

Charte Etat-Parc-Département 1997-2000

L'action initiée et pilotée par le service est la suivante : mise en place d'un réseau de compétence cartographique sur l'ensemble du département de la Savoie pour des partenaires ayant des préoccupations semblables à celles du Parc. Les partenaires participant à ce réseau sont les suivants : le Parc naturel régional des Bauges et le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie.

Pour ce dernier, le programme est bien avancé. Le Conservatoire possède aujourd'hui une quasi-autonomie pour ce qui est de l'interrogation et de la manipulation des données.

Une architecture client/serveur permet à chacun des membres du Conservatoire d'accéder aux informations dont il a besoin. En ce qui concerne le Parc naturel régional des Bauges, le démarrage a été un peu plus tardif : après l'analyse des besoins et le choix du logiciel, le Parc est maintenu dans la phase d'apprentissage et d'acquisition de données.

Plan de gestion des secteurs

Pour le plan de gestion des secteurs de Termignon et Sainte-Foy, le service a conçu une trentaine de cartes servant à la fois à la discussion et à l'illustration.

Les informations nécessaires à la réalisation des cartes proviennent essentiellement des bases de données du Parc et, dans une moindre mesure, de digitalisation de cartes réalisées par le secteur.

Tableau de bord

Cet outil devra permettre un accès facile aux informations tant au niveau cartographique qu'au niveau thématique. Chaque chargé de mission pourra depuis son poste consulter les différentes bases de données du Parc pour pouvoir répondre à ces questions et intégrer les réponses dans des rapports. La mise en réseau du siège a constitué une évolution importante du projet.

1.2 Sauvegarder et gérer

L'application de la réglementation représente, en 1998, 12 % du temps d'activité des agents de terrain.

1.2.1 L'activité de prévention

La prévention s'exerce principalement par une politique d'information du public et des usagers du Parc, ainsi que par une présence affirmée du personnel de terrain, dans le cadre des tournées territoriales, dites de « veille écologique ».

1.2.1.1 Police de l'environnement

Le groupe de travail départemental « Police de l'environnement », animé par la D.D.A.F. a mis au point un carnet de « Fiches de retour d'informations aux services ». Ces fiches sont destinées à développer l'information et la collaboration inter-services « police de la nature ». Elles permettent, si un agent n'est pas compétent pour une infraction donnée, s'il a des doutes sur les éléments constitutifs d'une infraction (autorisation de travaux...), ou si la constatation implique des prélèvements, des analyses (police de l'eau), de s'adresser directement au service le plus compétent. Elles permettent également d'être informé des observations des autres services sur des infractions correspondant à des enjeux majeurs pour le Parc national de la Vanoise.

Ces relations inter-services ont également permis à l'ensemble des agents de terrain de bénéficier de deux séances de formation sur les armes et d'exercices de tir encadrés par un moniteur de l'Office national de la chasse.

Accueil de magistrats en stage

A la demande du service de formation continue de l'Ecole nationale de la Magistrature, cinq magistrats ont été accueillis du 8 au 12 juin et cinq autres du 7 au 11 septembre.

Séminaire sur la politique pénale

Les 20 et 21 avril, ce stage organisé conjointement par le Parc national et l'Atelier technique des espaces naturels a rassemblé les magistrats et des agents du terrain et du siège. Le tableau qui suit résume les priorités d'action définies. Une évolution dans les procédures a été retenue par le Parquet d'Albertville pour accélérer les délais de traitement des dossiers. Une copie du procès-verbal peut être remise immédiatement par l'agent verbalisateur à la Gendarmerie territorialement compétente, ce qui permet d'entendre rapidement les contrevenants.

Priorités d'action pour la politique pénale du Parc national de la Vanoise

(conclusions du séminaire des 20 et 21 avril 1998). Ces priorités ont été actées par le conseil d'administration du 25 juin 1998. Territoires visés : Parc national (zone centrale), réserves naturelles et arrêté de biotope Mont-Cenis.

Type d'infraction	Action
1/ Infractions touchant des enjeux majeurs survol (difficile à gérer) Faune (destruction - braconnage) Flore (cueillette importante - à des fins commerciales...) Circulation (hors voies - à des fins de loisirs) Ski dans les réserves naturelles Hors zone centrale : Loi 4X4 et braconnage	Règle générale : constater par procès-verbal les infractions graves compte tenu des enjeux et des impacts.
2/ Infractions concernant des actions soumises à autorisation (concernent plus particulièrement la population locale) Travaux Circulation Activités commerciales Publicité Dénomination " Parc "	Règle : Première phase : discussion aboutissant éventuellement à une autorisation Deuxième phase : sanction quand la discussion n'aboutit pas. - Important en raison de la crédibilité de l'Etablissement (liée au régime d'autorisation), des enjeux et des impacts.
3/ Infractions concernant des comportements (concernent plus particulièrement les visiteurs) Chiens Camping Feu Dérangement Détritus	Règle : information, explication, et procès-verbal ou timbre-amende si sans effet.

NB : les infractions non mentionnées dans ce tableau ne doivent pas être négligées pour autant. Elles sont constatées par procès-verbal ou timbre-amende si les impacts sont importants.

1.2.1.2 Application de la réglementation - Bilan 1998

En matière contraventionnelle, les infractions font souvent l'objet d'une remontrance verbale, sans être constatées par un timbre-amende ou un procès-verbal. Dans ce cadre, les faits et infractions constatés ont donné lieu aux interventions suivantes :

INFRACTIONS CONSTATEES AU COURS DE L'ANNEE 1998

NATURE DES INFRACTIONS	nombre d'amendes forfaitaires	nombre de procès-verbaux dressés	nombre de procès-verbaux pour lesquels le parc s'est porté partie civile	nombre de procès-verbaux qui ont donné lieu à une condamnation
INFRACTIONS GENERALES				
- Atteinte à une espèce animale ou végétale protégée	sans objet	1		
- Infraction à la loi du 3 janvier 1991 sur la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels	sans objet	2		1
- Infraction à la police de la chasse	sans objet	2		
- Infraction à la police de la pêche en eau douce	sans objet	1		
SOUS TOTAL INFRACTIONS GENERALES		6		
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC				
- Camping, bivouac	9			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	6			
- Introduction de chiens	8			
- Survol	sans objet	3		1
- Atteintes à la faune hors espèces protégées	sans objet			
- Atteintes à la flore hors espèces protégées	2			
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DU PARC	25	3		
INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES ASSOCIEES				
- Camping, bivouac	1			
- Circulation, stationnement (autres que les infractions à la loi du 3 janvier 1991)	9			
- Introduction de chiens	2			
- Survol	sans objet	1		
SOUS TOTAL INFRACTIONS A LA REGLEMENTATION DES RESERVES	12	1		
TOTAL GENERAL	37	10		2

Délais de traitement par la justice des **procès-verbaux** : deux procès-verbaux ont donné lieu à des jugements mais il convient de noter que 8 procès-verbaux sur dix ont été dressés après la deuxième quinzaine d'août. Les suites données seront connues en 1999.

Timbres-amendes : sur 37 timbres-amendes, 19 ont été payés, 12 ont été transmis à l'Officier du Ministère Public et 6 classés, l'infraction n'étant pas constituée.

Ratio des infractions constatées par procès-verbal ou timbre-amende par rapport aux infractions observées :

- Exemple du secteur de **Pralognan-la-Vanoise** = 24/151 (16%)

43% des infractions ont fait l'objet d'une simple admonestation verbale, 41% ont été observées sans intervention possible, 13% ont fait l'objet d'un timbre-amende, 3% ont fait l'objet d'un procès-verbal.

- Exemple du secteur de **Termignon** = 11/62 (18%)

22% des infractions ont fait l'objet d'une simple admonestation verbale, 60% ont été observées sans intervention possible, 18% ont fait l'objet d'un timbre-amende, aucune n'a fait l'objet d'un procès-verbal.

Evolution des infractions depuis 1980

1980 : 45 timbres-amendes, 7 procès-verbaux

1981 : 30

21

<i>1982 : 21</i>	<i>14</i>
<i>1983 : 24</i>	<i>9</i>
<i>1984 : 18</i>	<i>10</i>
<i>1985 : 7</i>	<i>10</i>
<i>1986 : 38</i>	<i>10</i>
<i>1987 : 17</i>	<i>10</i>
<i>1988 : 15</i>	<i>21</i>
<i>1989 : 27</i>	<i>27</i>
<i>1990 : 45</i>	<i>18</i>
<i>1991 : 23</i>	<i>10</i>
<i>1992 : 26</i>	<i>28</i>
<i>1993 : 45</i>	<i>18</i>
<i>1994 : 32</i>	<i>26</i>
<i>1995 : 45</i>	<i>20</i>
<i>1996 : 26</i>	<i>18</i>
<i>1997 : 29</i>	<i>15</i>
<i>1998 : 37</i>	<i>10</i>

1.2.2 Les questions particulières

Circulation

Les alpagistes exerçant une activité professionnelle dans la zone centrale du Parc ne placent pas systématiquement leur laissez-passer en vue dans leurs véhicules. Si les gardes-moniteurs locaux les connaissaient et les autorisaient à circuler dans le Parc sans leur faire de remarques, en 1998, l'arrivée de nouveaux agents et plusieurs interventions des services de gendarmerie ont conduit à des constatations d'infractions qui ont provoqué des réactions parfois très vives au sein de la population locale. Un agent a porté plainte à la suite d'insultes et de menaces. Ces tensions rendent nécessaires l'organisation de nouvelles rencontres sur ce thème avec les élus locaux et la profession agricole, et des décisions de nature politique seront à prendre.

Les infractions de circulation relevées à l'encontre de propriétaires de motoneige sont de moins en moins nombreuses et il semble que les sanctions infligées par les tribunaux (particulièrement des arrêts récents de la Cour d'Appel de Chambéry) les conduisent de plus en plus à vendre des engins dont les conditions d'utilisation sont très limitées par la loi de 1991.

Manifestations sportives

Plusieurs manifestations désormais traditionnelles ont été autorisées dans la zone centrale du Parc national telles qu'une course de ski à roulette entre Bonneval et le col de l'Iseran (30/8), une montée pédestre de Termignon au refuge de Plan du Lac (2/8). Par ailleurs, les 17 et 18/01 se déroulait une course en raquette à Aussois et le 12/04 une course en ski et en raquette entre Pralognan-la-Vanoise et le Col de la Vanoise.

Survols du Parc

De nombreuses autorisations de survol en hélicoptère ont été accordées à E.D.F. (4 missions pour visites de lignes, travaux sur des prises d'eau, prise de mesures au télénivomètre), à France Télécom (6 missions pour travaux ou dépannages de téléphones), au C.A.F. (12 pour travaux et ravitaillement).

D'autres demandes ont été accordées à un particulier effectuant des travaux (Bessans) à la DIREN (mission photographique), à la Sogespral de Pralognan (prises de vues aériennes), au laboratoire de glaciologie du C.N.R.S. (transport de matériel au glacier de Gébroulaz).

Le SAF secours a informé le Parc de 26 missions de secours.

Le nombre de survols effectués entre Bonneval sur Arc et Val d'Isère pour le retour de skieurs descendant en " hors piste " de l'Iseran à Bonneval est en baisse par rapport à la saison d'hiver 1997. Un survol a été constaté à moins de 1000m/sol et le pilote condamné par le Tribunal de Police de St Jean de Maurienne.

Relations avec les autorités militaires

Aucun problème particulier n'est à signaler pour 1998. Des préavis de pénétration ont été modifiés à la demande des secteurs (en raison notamment de comptages d'animaux) et ont été acceptés sans difficultés. Selon les préavis, le Parc a reçu 5940 hommes (nombre homme/journée) dont 1121 avec nuitées. Toutefois, tous les préavis n'ont pas forcément été suivis de réalisation. Les refuges les plus utilisés sont : le Fond des Fours, l'Arpont, la Femma, le Col de la Vanoise.

Utilisation de la dénomination « Parc national de la Vanoise »

La quasi-totalité des offices de tourisme et syndicats d'initiative utilisent la dénomination « Parc national ». Oeuvrant dans le cadre d'un partenariat régulier avec le Parc, ils ne demandent pas d'autorisation à chaque réédition, mais adressent systématiquement leurs publications au Parc.

1.2.3 La gestion en zone centrale

1.2.3.1 Gestion de la faune

Reprises de Marmottes

Comme les années précédentes, afin d'atténuer les dommages causés par les marmottes aux alpages et prairies de fauche, des captures ont été entreprises au mois de mai sur les communes de Termignon et Bonneval-sur-Arc. Un total d'une centaine de marmottes a été capturé, soit 40 à Bonneval et 60 à Termignon. Les animaux ainsi prélevés ont contribué à des réintroductions dans les départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, ainsi que de la Drôme.

Gestion du retour du loup

Le Parc a participé au travail du groupe technique départemental animé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

La moitié du personnel de terrain environ a reçu une formation spécifique sur la biologie du loup, le recueil d'indices de présence et la réalisation de constats de dommages aux troupeaux.

En zone périphérique, tout ou partie des loups régulièrement observés dans le Val de Suze se sont de nouveau manifestés sur le territoire de la commune de Bramans et ses alentours au début de l'automne. Un animal, identifié a posteriori comme un loup a été photographié en zone centrale sur la commune de Val d'Isère. Il s'agit vraisemblablement d'un animal jeune de passage, dont l'origine et la destination n'ont pu être établies.

Enfin, le Parc a activement participé, aux côtés de la D.D.A.F. et de la DIREN à l'élaboration d'un dossier de demande de financement national et européen (programme LIFE) pour les mesures de suivi et d'accompagnement du développement de cette espèce.

Réintroduction de bouquetins

Des captures réalisées en Maurienne, sur le secteur de Modane, entre le 27/04 et le 30/04 ont permis d'immobiliser 15 bouquetins, 8 femelles et 7 mâles. Cependant une femelle étant morte consécutivement au transport à dos d'homme, ce sont 14 individus qui sont venus rejoindre les 15 lâchers dans le Queyras en 1995, achevant ainsi la réintroduction dans la partie Est de ce massif.

Observatoire de la faune : Val d'Isère/Bonneval-sur-Arc

Le 8 décembre a été mis en place par le Préfet de la Savoie un observatoire de la faune sauvage constitué d'une vingtaine de personnes : élus, professionnels de la montagne, naturalistes, agents du Parc. L'objectif de cet observatoire est de mesurer les incidences de la pratique du ski hors piste sur la faune sauvage, en particulier des grands ongulés. Des conclusions de cet observatoire dépendra la nécessité de réglementer ou non cette pratique à l'intérieur des limites de la zone protégée.

Câbles meurtriers

De façon à minimiser l'impact des câbles meurtriers, en particulier des cordelines de sécurité disposées le long des téléskis, sur les galliformes et les rapaces, le Parc a fait procéder à un inventaire de ces infrastructures sur les stations de Val d'Isère, Tignes, La Rosière, Peisey-Vallandry et les Arcs.

Sur 15 câbles ainsi répertoriés, 2 situés à Val d'Isère et 1 à Vallandry ont été équipés au moyen de flotteurs de pêche en polyuréthane pour diminuer leur incidence sur les tronçons où des cas de collision avaient été constatés.

1.2.3.2 Gestion de la flore

Gestion de la station de chardon bleu de Pralognan-la-Vanoise

Un contrat passé avec un agriculteur a permis de faire faucher une partie de la station, en complément de celle déjà fauchée l'an passé. Dans le même temps a été réalisé un débroussaillage partiel de la station, envahie par les aulnes verts, de façon à en limiter l'extension sur le site. Par ailleurs, des négociations entreprises avec l'exploitant qui fait pâturer ses bovins au printemps ont permis de soustraire au pâturage la partie supérieure de la station.

Gestion de la station de chardon bleu de Termignon

Cette station, située pour partie en zone centrale du parc, est en forte régression depuis plusieurs années. Les négociations menées avec les multiples propriétaires et l'exploitant qui fait pâturer au printemps son troupeau de moutons sur le site n'ont, pour le moment, pas pu aboutir à soustraire cette station au pâturage. Elles seront poursuivies l'année prochaine.

1.2.3.3 Patrimoine bâti

8 dossiers de construction en zone centrale du Parc ont été instruits. 3 dossiers concernaient la restauration de bâtiments anciens pour lesquels le Parc a apporté un soutien financier à travers une subvention à la toiture, après que la commission

départementale des sites ait donné son accord et des recommandations architecturales. Toutes ces recommandations ont été reprises dans l'arrêté de subvention du Parc comme des conditions à l'éligibilité du dossier. 5 dossiers ont concerné directement l'activité agricole : 3 dossiers de construction de bâtiments neufs et 2 dossiers de restructuration de bâtiments anciens.

Le Parc est intervenu en relation avec les autres services du département : D.D.A.F., S.D.A.P., D.D.E. pour faciliter ces travaux et garantir leur meilleure intégration possible au site.

1.2.4 L'agriculture et la gestion du Parc

Collaboration GIS Alpes du Nord

Dans le cadre du programme d'actions financé par la charte d'Environnement signée entre le Parc national, le département de la Savoie et le ministère de l'Environnement, le Parc a confié au G.I.S. Alpes du Nord la réalisation d'une opération de communication et d'animation portant sur les prairies et les alpages montagnards de Savoie. Pour cela, une convention a été signée le 6 janvier 1998, entre le SUACI Montagne, la Chambre d'agriculture de la Savoie et le Parc national de la Vanoise, en présence de M. Galvin (président du SUACI), de M. Borlet (Président de la Chambre d'agriculture), de M. Chedal-Anglay, représentant le Conseil Général, du Directeur et de nombreux invités concernés par le sujet.

Il s'agit d'élaborer un document de sensibilisation et d'information sur la valeur biologique et agricole de ces espaces d'altitude utilisés par l'agriculture, en vue de fournir aux gestionnaires des secteurs agricoles et environnementaux les éléments de connaissance nécessaires à l'élaboration de programmes d'actions « agri-environnementaux ». La démarche de travail retenue essaie de prendre en compte à la fois les savoirs des « experts » et ceux des agriculteurs et s'appuie sur les discussions et les échanges. Il devrait déboucher sur des propositions de modes de gestion conciliant les enjeux écologiques et agricoles.

Prairies de fauche d'altitude

Une étude détaillée de la situation des prairies de fauche de Haute-Maurienne situées en zone centrale du Parc national (et à ses abords immédiats) a été conduite dans le cadre d'une convention passée entre le Parc, le G.I.S. Alpes du Nord et le G.I.D.A. de Haute-Maurienne. Elle a permis de caractériser l'intérêt agricole et écologique de ces prairies, les pratiques agricoles qui les concernent et la place qu'elles occupent dans le système fourrager des exploitations agricoles.

Les enquêtes effectuées auprès des agriculteurs ont mis en évidence l'intérêt que ceux-ci y portent ainsi que les principaux problèmes qui menacent la poursuite de cette activité. Les résultats obtenus par cette étude et les discussions qu'elle a suscitées, qui devront être poursuivies, permettront au Parc, dans les années qui viennent, de mettre en place un programme d'actions visant l'aide au maintien de la fauche en (haute) altitude.

A ces actions de recherche appliquée, il faut ajouter les actions financées dans le cadre du Contrat de plan (*cf § 3.2.1 L'agriculture*).

1.2.5 Les aménagements

Entretien des sentiers

(*cf § 4.3 Les équipements*)

Signalétique

(*cf § 2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information*)

Bâtiments

A l'intérieur du Parc, les seuls aménagements concernent ceux liés à l'accueil des visiteurs et au service de surveillance (refuges et cabanes) et les travaux de réhabilitation ou de maintenance de chalets d'alpage (liés à l'exploitation pastorale). Les demandes sont instruites en liaison avec les services de l'équipement sur la base de la réglementation du Parc.

Hydrologie, alimentation en eau, assainissement

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi sa politique d'entretien systématique des installations de traitement des eaux usées des refuges. La mission technique du Parc s'appuie sur les conseils de Gérard Nicoud, du Laboratoire de géologie structurale et appliquée de l'Université de Savoie.

1.2.6 Les Réserves naturelles

1.2.6.1 Réserve naturelle de l'Iseran

La situation administrative de cette Réserve naturelle, dont il est envisagé le déclassement et le classement concomitant du site de la Bâillettaz, n'a pas évolué compte tenu du contexte difficile des relations entre les communes de Val d'Isère et de Bonneval-sur-Arc, le Parc et le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, lié à la demande ministérielle d'interdiction du ski hors piste entre Val d'Isère et Bonneval. L'ouverture faite en fin d'année sur cette affaire devrait permettre de débloquer la situation en 1999, sachant que l'autorisation d'exploitation des remontées mécaniques situées dans cette Réserve sera caduque fin mai 1999.

1.2.6.2 Réserve naturelle de Tignes-Champagny (Sache - Grande Motte)

Aucun projet, ni aucun travail n'a concerné cette Réserve naturelle, à l'exception du dépôt d'une demande de permis de construire pour l'abri technique d'arrivée des télésièges du Marais et de l'Aiguille percée (dossier soumis à la Commission des sites de Savoie, début janvier 1999). Il s'agit d'un remplacement de bâtiment à l'identique.

1.2.6.3 Réserve naturelle de Plan de Tueda

Le Comité consultatif de la Réserve s'est réuni le 9 juin et a examiné les demandes d'autorisation de circulation pour 1998, le budget de la Réserve ainsi que l'état de réalisation du plan de gestion.

L'animation d'été a été poursuivie et les travaux de la maison de la Réserve achevés, à l'exception des aménagements pédagogiques intérieurs (exposition sur les richesses biologiques de la cembraie) qui seront disponibles pour l'été 1999.

1.2.6.4 Réserve naturelle de la Grande Sassièrè

L'animation d'été a été poursuivie et a donné l'occasion de sensibiliser de très nombreux visiteurs à la rareté et à la fragilité des milieux et de la faune de la Réserve.

II - ACCUEILLIR

L'accueil, sur un territoire protégé, des amateurs de nature et de paysages exceptionnels s'inscrit dans la vocation des parcs nationaux. Si les limites administratives définissent clairement son étendue, l'espace protégé n'en reste pas moins un espace ouvert, ouvert à tous les publics et ouvert sur sa zone périphérique. En cela, l'espace Vanoise représente un lieu vivant de rencontres et de découvertes. Aussi la mission de protection dévolue aux parcs nationaux ne saurait être dissociée d'un rôle d'accueil. L'originalité des parcs nationaux réside dans cette capacité à proposer, que ce soit par l'information, la pédagogie ou la communication, une découverte « accompagnée » du milieu naturel. Par cet accompagnement, l'action de protection dont fait l'objet le Parc peut ainsi être connue, comprise et relayée par chacun. Au delà du strict respect de la réglementation, il s'agit de favoriser des comportements responsables, exportables en tous milieux naturels. Ceux-ci ne pourront naître que d'une meilleure connaissance des enjeux de la protection par le public. En ce sens, l'accueil constitue une mission fondamentale du Parc et revêt, à travers l'ensemble des moyens de communication, de multiples formes.

Ce domaine représentait en 1998, 11 % du temps d'activité des agents de terrain et se décomposait comme suit :

- organisation d'animations de terrain
- rencontres projection
- séjours scolaires
- permanence d'information auprès de tous les publics
- présence en refuges
- groupes de travail
- accueil de personnalités

2.1 Gestion de la fréquentation

2.1.1 La fréquentation du Parc

Sur la base du travail sur la fréquentation effectué au cours de l'été 1996 par les Parcs nationaux de la Vanoise, des Ecrins et du Mercantour en collaboration avec le S.E.A.T.M., l'A.F.I.T. et avec le support du bureau d'étude COFREMCA, un guide méthodologique a été élaboré, dont la parution est programmée pour janvier 1999. Par ailleurs, une coopération internationale à travers le Réseau alpins des espaces protégés s'est mise en place.

Deux réunions ont été organisées les 12/12/97 et 2/06/97. Ces journées, qui ont regroupé les Parcs nationaux de Suisse, du Gran Paradiso, des Ecrins et la Vanoise, ont permis d'harmoniser le concept de « visiteur journée », de définir les indicateurs prioritaires à tous les espaces protégés et d'engager un travail de recherche sur la fréquentation touristique au sein des espaces protégés de l'espace alpin. Les rencontres de Chambéry « Tourisme et espaces protégés - Cohérence avec le projet de territoire » ont permis de porter à la connaissance de tous les partenaires présents l'avancée de ce groupe de travail et de valider le choix des indicateurs retenus.

2.1.2 Les infrastructures d'accueil et d'information

Pour l'information et l'accueil, le Parc national dispose d'un centre à Pralognan-la-Vanoise qui gère aussi un réseau de 15 hôtesses réparties dans les principaux offices du tourisme des communes de l'Espace Vanoise.

Les points d'information

Ils sont situés dans les offices de tourisme - une convention lie le Parc à chaque office - et constituent un réseau de 15 « guichets » répartis dans les communes de l'Espace Vanoise, auxquels il faut ajouter un guichet sur Chambéry. 18 hôtesses, auxiliaires du Parc accueillent, informent, conseillent sur tous les aspects de la découverte du Parc national.

En 1998, le poste basé à l'office du tourisme de Courchevel a été abandonné au profit de l'installation d'une hôtesse aux Arcs. Le bilan très positif de cette implantation nécessitera de le confirmer en 1999 en pérennisant le site des Arcs et en le transférant plutôt sur Arc 1800 où la population touristique est plus importante. Le réseau des hôtesses a fait l'objet d'une formation sur trois jours à la Bois à Champagny-le-Haut les 16, 17 et 18 juin : une journée consacrée à l'actualité du Parc, une journée de formation à la photographie dans le cadre de l'événement Hautes Lumières de Vanoise et une troisième journée de participation à un comptage bouquetin.

Le Parc a aussi participé aux activités de l'Agence touristique départementale (A.T.D.) en particulier aux **bourses d'échange d'information**. Une visite au Salon de la Randonnée à Paris a permis de définir la position du Parc vis-à-vis de cette manifestation. Le Parc n'a pas les moyens d'y participer directement par une présence physique d'une hôtesse ou d'un garde-moniteur, par contre le prochain numéro de l'Estive devrait être prêt début mars pour y être diffusé par l'A.T.D.

Centres d'accueil

En 1998, le Parc national de la Vanoise s'est engagé dans une politique d'accueil à travers des infrastructures répondant au souci premier de collaborer avec les communes de l'Espace Vanoise sans perdre la spécificité du Parc :

Le Parc national de la Vanoise, en relation étroite avec la commune de Termignon, s'est engagé en 1998 dans la construction d'une « **Maison de la Vanoise** ». Un lieu de vie et de rencontre pour la population locale et les touristes, associant les services de l'Office du Tourisme, de la Poste avec la Bibliothèque municipale à laquelle viendrait s'adjoindre un centre de ressource pour la découverte de la nature. Dans ce lieu sera proposée une scénographie croisant les regards des agriculteurs, du Parc et des touristes sur la montagne, amenant chacun à s'interroger sur les autres usagers de l'espace et ainsi mieux les comprendre.

La construction de la **Maison de la Réserve du Plan de Tueda** a été achevée pour le 15 juin 1998. La scénographie pédagogique sur la forêt de Pin cembro est en cours de réalisation. Elle devra être inaugurée pour l'été 1999. L'été 1998 a permis de récolter les échantillons à présenter et de réaliser les clichés photographiques nécessaires à l'illustration de la scénographie.

Par ailleurs, la réflexion sur la « Maison de la Vanoise » à Termignon a été fournie à la commune comme base de la réflexion sur le devenir du centre d'accueil du Parc à Pralognan-la-Vanoise qui devrait être engagée au cours de l'année 1999.

Portes et refuges

18 refuges et portes (non compris 8 refuges appartenant au C.A.F. et 6 refuges privés) permettent l'accueil, l'hébergement et la restauration des randonneurs. Le réseau des refuges est l'une des caractéristiques du Parc national de la Vanoise : il contribue à son image de montagne accueillante. Ces équipements représentent au total 159 couchettes en refuges surveillés et 737 en refuges gardés, soit 896 au total. Par rapport à 1997, le nombre de places dans les refuges est resté identique sauf pour le refuge de Fond des Fours où 4 couchettes ont été supprimées pour aménager un espace de rangement.

Nombre de nuitées pour les refuges gérés par le Parc (17*)

- 30 214 nuitées en 1998 dont 2 267 en refuge non gardés ou non surveillés
- 33 783 nuitées en 1997 dont 2246
- 34 891 nuitées en 1996 dont 2116 "
- 40 711 nuitées en 1995 dont 2676 "
- 41 433 nuitées en 1994 dont 2761 "

* Fort Marie-Christine étant géré par une association.

On note une baisse de fréquentation de 11 % par rapport à 1997. Cette chute de fréquentation provient d'une part de la réticence des enseignants à emmener les enfants dans les refuges (consécutivement, entre autres, à l'accident du Drac) et d'autre part d'une météorologie peu favorable en automne. Les ressources de l'établissement basées sur les nuitées ont donc baissé. On estime que le rapport repas/nuitées est de l'ordre de 1 nuit pour 3 repas.

Tendances générales de fréquentation

Pour les refuges C.A.F. des Alpes du Nord et de la Vanoise (source C.A.F.)

- la fréquentation des refuges du C.A.F. (Alpes du Nord) a globalement baissé de 5%.
- en Vanoise, l'ouverture du refuge de Péclet Polset rénové a compensé cette baisse.

Pour l'hébergement en gîtes et hôtels (source : Observatoire du tourisme de la Savoie)

- en Savoie: + 3 % par rapport à 1997
- en montagne: + 3 % par rapport à 1997

Cette hausse de fréquentation est constatée également au niveau national mais en Savoie, cette hausse est la première après plusieurs années de baisse continue.

Sentiers

Secteurs de Pralognan-la-Vanoise et Champagny-en-Vanoise

Principaux travaux de réfection :

- site du Dard et du Génepy
- site des Lacs Merlet
- site de Plaisance
- site de la Louza
- site des Arollets

Secteur de Sainte-Foy

Principaux travaux :

- site de Riondaz : passerelle

et travaux de réfection du site des Balmettes sur le sentier de la Savinaz à la Martin à la suite des dégâts causés par la crue exceptionnelle de juillet 1996 :

- site de La Savinaz
- passerelle des Balmettes

A noter que dans le cadre de crédits Contrat de plan, des travaux ont également été réalisés en 1997 et 1998 consécutivement aux dégâts causés par cet orage de juillet 1996 à proximité de ce site et sur le sentier reliant Tignes-les-Brévières à La Martin.

Secteur de Val d'Isère

Principaux travaux de réfection :

- tour du Mt Roux

Secteur de Bonneval-sur-Arc

Principaux travaux de réfection :

- site de la passerelle des roches inférieures
- site de la passerelle des roches supérieures aval et amont
- site du Carro, de la Tuilière aux Montets et des Montets à Plan Sec
- sentier balcon, rocher des Lisières à Plan Sec

Secteur de Termignon

Principaux travaux :

- nettoyage d'un entonnoir de dissolution à Bellecombe

Secteur de Modane

Principaux travaux de réfection :

- chemin du Barbier
- chemin du Col de la Masse (O) et du col de Chavière
- sentier du Col d'Aussois et du Col de la Masse (E)
- itinéraire du Lac du Génepy

Travaux de balisage

- secteur de Val d'Isère : Pont-Saint-Charles (0,7 km), Pointe du Grand Pré au parking du Manchet (5,3 km), parking du Manchet à Pointe des Leissières (5,4 km).

Soit un investissement total sur les crédits sentiers de 574 635 F TTC.

2.1.3 L'information sur le site

Information aux parkings

En liaison étroite avec l'ensemble des parcs nationaux, l'Atelier de Création Graphique a défini les grandes lignes des supports d'information générale qui compléteront le dispositif directionnel par des panneaux sur des aires de stationnement situées aux principaux points d'accès du Parc. Toutefois, le travail de l'Atelier de Création

Graphique sur la signalétique de parking est parvenu trop tardivement pour permettre une mise en place pour la saison 1998.

Elle devra être installée en 1999 pour le maximum de sites mais l'orientation donnée par l'Atelier n'a pas été testée dans sa faisabilité et montre à la première analyse de nombreuses difficultés à rendre la réalisation conforme au concept développé.

Equipements d'interprétation

Sur Pralognan-la-Vanoise dans le cadre du contrat « Site naturel Rhône-Alpes » avec la Région, l'étude pour la création d'un **sentier de découverte de la forêt de la Glière** a été réalisée. Au sentier didactique classique d'interprétation de la nature, un sentier de découverte sensorielle y a été joint. L'ouïe, la vue, l'odorat, le toucher seront aiguisés dans le cadre d'un cheminement incitant à effleurer les troncs des arbres, à s'allonger sur une pierre pour regarder la cime des arbres sous un angle peu ordinaire, conduisant le promeneur yeux fermés guidé par une corde de chanvre...

Les tables de lecture du **sentier découverte de Champagny-en-Vanoise**, abîmées par les intempéries ont été remises à neuf.

Le secteur de Val d'Isère a collaboré activement avec la commune de Tignes à la réalisation d'un **sentier découverte** pourvu de neuf tables de lecture dans **le Bois de la Laye**, en zone périphérique du Parc. Les tables seront installées en juin 1999.

2.2 Faire comprendre la nature et ses équilibres

Les Parcs nationaux lient étroitement accueil et pédagogie de l'environnement. L'idée que la nature est un patrimoine à gérer, à partager et à transmettre aux générations futures imprègne leur activité et la différencie d'autres formes de promotion du tourisme.

2.2.1 Les animations

Concernant les rencontres-projections et les randonnées-accompagnées, les aléas climatiques, un pouvoir d'achat moindre de la clientèle et un essoufflement de l'ancienne forme du programme, avaient entraîné une baisse d'activité. Le bilan très mitigé de la saison 1997 avait été le point de départ d'une réflexion associant l'ensemble des secteurs et le siège, pour mettre en place pour 1998 un nouveau programme d'animation, constitué d'une offre plus ciblée « Parc ».

Quatre grands axes ont été l'origine de ce nouveau programme d'animation :

- rendre les rencontres-projections plus interactives en favorisant le débat,
- orienter les randonnées-accompagnées sur des thèmes qui font la spécificité du Parc et le métier de ses agents, ce qui les distinguera des prestations proposées par les accompagnateurs,
- proposer aux accompagnateurs au cours de leur randonnée des « points rencontre » avec un garde-moniteur, permettant au public de dialoguer avec un garde,
- organiser des rencontres entre le public et les agents dans les refuges ou sur un sentier.

Le Parc national de la Vanoise, dans son programme de l'été 1998 proposait quelques 156 activités sous forme de randonnées avec un accompagnateur, de sorties « métier du garde-moniteur » ou de rencontres-avec un garde-moniteur.

Fréquentation des animations (rencontre avec un garde-moniteur - randonnée métier du garde-moniteur - randonnée avec un accompagnateur)

Secteur	Pralogn	Ste Foy	Val d'Is	Tot.Tar.	Bonnev	Termig	Modane	tot. Mau.	tot gen
rencontre	T 874	T 374	T 1303	2551	T 591	T 240	T 981	T 1812	4363
	M 62,5	M 62,3	M 144	90	M 74	M 30	M 122	M 75	82,5
métier	T 133	T 74	T 67	274	T 76	T 18	T 26	T 120	394
	M 8,3	M 7,4	M 11	9	M 11	M 2,5	M 4	M 5,8	7,4
accompa.	T 129	T 14	T 137	280	T 71	T 17	T 44	T 132	412
	M 10,7	M 3,5	M 11,4	8,5	M 8	M 2,8	M 7,3	M 6,3	7,4

T : Total / M : Moyenne

Comparaison 1996-97-98

Randonnées	1996 : 784	1997 : 757 (M 7)	1998 : 412 (M 7,4)
Rencontre	1996 : 2395 (M 45)	1997 : 1473 (M 23)	1998 : 4363 (M 82)

- Rencontres : après la forte baisse de participation aux soirées « rencontres » en 1997, la progression de 1998 (1473 à 4363) s'explique par la gratuité de cette animation dont l'entrée était en 1997 de 30 F pour les adultes et 10 F pour les enfants. Sur le plan qualitatif, la gratuité semble attirer un public nouveau, moins acquis à la cause du Parc national.

- Randonnées avec un accompagnateur : la moyenne des participations est stable de 1997 à 1998, mais la baisse globale est très forte. Le total des participations est passé de 757 à 412.

- Randonnées « Métier » : cette innovation de 1998 consistant à présenter au public différentes facettes du métier de garde-moniteur a connu une participation très proche de celle des randonnées encadrées par des accompagnateurs en montagne.

Relations avec les accompagnateurs

Le Parc collabore également avec les accompagnateurs en montagne, avec lesquels il a signé des conventions : ainsi de nombreuses sorties sont mixtes. Le Parc reverse près de 80 000 F sous forme de vacation aux accompagnateurs. A Aussois, il existe une convention tripartite (Maison d'Aussois, bureau montagne et Parc) qui prévoit un accord global sur un programme d'animation de la saison d'été.

Bilan des animations été 1998 dans les Portes

Les accompagnateurs en montagne assurent également l'animation des 5 portes du Parc en juillet et en août.

	Le Bois	Rosuel	Plan du Lac	M.Christine	Orgère
Anim. 98	T 341 M 21,3	T 227 M 17	T 273 M 14,3	T 585 M 39	T 330 M 21
1997	T 361 M 22,5	T 402 M 20	T 240 M 16	T ?	T 426 M 16

Malgré leur gratuité, ces animations assurées par des accompagnateurs en montagne ont globalement enregistré une baisse. Celle-ci est à rapporter à la baisse d'ensemble de la fréquentation des refuges (*cf p 20*).

L'audiovisuel

La politique du Parc s'appuie sur un investissement audiovisuel permanent afin de maintenir le niveau de qualité du matériel. Chaque secteur est équipé de matériel de projection : un ou plusieurs projecteurs de diapositives et un projecteur de films.

Les expositions permanentes et itinérantes

Des modules d'exposition portables sont disponibles pour la participation à des événements et animations sur des thèmes tels que la flore, l'espace Vanoise/Gran Paradiso, les lacs de montagne, le tétras-lyre ou la reprise d'extraits du Passeport Vanoise (document pédagogique de présentation du Parc national).

2.2.2 Actions pédagogiques et rapports avec le milieu scolaire

Les agents du Parc national assurent de nombreuses prestations tant avec les établissements situés en zone périphérique qu'avec les classes de découverte (classes de neige et de nature) venues du département ou d'autres départements.

Accueil de scolaires dans les portes du Parc

	<u>Orgère</u>	<u>Rosuel</u>	<u>Le Bois</u>	<u>M. Christine</u>	<u>Plan du Lac</u>	<u>Total</u>
1994	597	393	454	379	390	2213
1995	447	411	393	453	186	1890
1996	459	485	419	491	239	2093
1997	356	232	232	294	160	1274
1998	256	259	145	77	154	891

Les réserves marquées des services de l'Education nationale sur des séjours scolaires à la suite d'accidents récents expliquent certainement la baisse de fréquentation.

Développement d'actions conduites avec les écoles de l'espace Vanoise

Hautes Lumières de Vanoise (*cf § 3.3.2 Le domaine culturel*)

Sur la durée de l'année scolaire 1997-98, un travail de création a été conduit avec un groupe d'une vingtaine de jeunes de l'atelier de pratique artistique du collège la Vanoise de Modane (des 4e et 3e) pour présenter en été 1998, dans le cadre de Hautes Lumières de Vanoise une exposition intitulée « Si vous voulez planer... » sur le thème des droits et devoirs de l'homme vis-à-vis de la nature.

Cette action a été encadrée par Zone Cinq Photographies, partenaire du Parc national pour Hautes Lumières. Maurice Mollard, garde-moniteur, est intervenu régulièrement en salle et sur le terrain pour la partie naturaliste.

Actions pédagogiques en zone périphérique

En relation avec l'Education nationale, les agents ont répondu à de nombreuses demandes d'intervention dans les écoles de la zone périphérique. Des groupes de travail internes ont été constitués, encadrés par « Savoie Vivante » C.P.I.E. des Pays de Savoie. Ces groupes ont pour objet la recherche de méthodes et d'outils pour proposer une

collaboration avec les écoles locales sur certains thèmes (paysage, adaptation hivernale de la flore et de la faune, oiseaux...).

Commission animation et pédagogie avec le Parc national du Grand Paradis

La commission a travaillé pour la troisième année consécutive à la rédaction d'une page commune dans les journaux annuels de l'Estive pour la Vanoise et de Estate con noi pour le Gran Paradiso.

2.2.3 Les outils de communication

Publications de l'année, dans l'ordre de leur parution :

- Le **Ptetr-à-Lyre** (journal interne trimestriel du Parc) : numéros 39 et 40 puis arrêt de la publication après 10 ans d'existence, pour redéfinir le contenu et la forme du journal,
- Fiche/dépliant service « **Conseils aux randonneurs** »,
- Dépliant/affiche « **Fleurs de Vanoise** »,
- Dépliant/affiche « **Vanoise, terre de culture** »,
- Collection de **dépliants sur les refuges du Parc** (18 dépliants) co-financés par les gardiens,
- Fiche/dépliant service « **Ski de printemps** » **1998**,
- **Atlas du Parc national de la Vanoise** (dans la série des atlas des parcs nationaux de France) ,
- Livre « **Oiseaux de Vanoise** » avec les Editions Libris,
- **L'Estive**, 12ème édition du principal journal d'information du Parc. La maquette a été modifiée et améliorée,
- Le **rapport d'activité 1997**,
- **L'Agenda 1998** des Parcs nationaux de France avec des brèves sur l'actualité du Parc national de la Vanoise et une série de photographies,
- **Guide Gallimard** des Parcs nationaux de France, conçu et réalisé en relation avec l'ensemble des parcs.

Documents spécialement édités dans le cadre de Hautes Lumières de Vanoise :

- Dépliant promotionnel de présentation de l'événement
- Affiche promotionnelle
- Catalogue des expositions
- Dépliant spécifique de la création des jeunes du collège de Modane

Ces documents ont été réalisés en cohérence avec une ligne graphique créée spécialement pour l'événement Hautes Lumières de Vanoise.

Site Internet

En mai 1998 a été ouvert le site Internet du Parc national. Celui-ci présente les atouts naturels et patrimoniaux de la Vanoise, les missions du Parc, les activités proposées au public, le catalogue des publications (avec la possibilité pour l'internaute d'éditer sa propre commande afin de l'adresser avec son règlement au siège du Parc), ainsi qu'un certain nombre de documents et rapports téléchargeables par les personnes intéressées, tels les rapports annuels d'activité ou encore le programme d'aménagement. Le site a connu un pic de plus de 100 000 pages lues au mois d'août 97. Conscient qu'un tel outil doit bouger en permanence, le Parc prévoit déjà des ajustements dans la présentation, l'aide à la navigation, la redéfinition de certaines rubriques, l'ajout d'actualités (revues mensuellement), la multiplication des documents téléchargeables (par exemple : modalités d'inscription aux concours d'agent technique et technicien, études thématiques, comptes-rendus d'observation sur le terrain).

Médiathèque

Depuis octobre 1998, la médiathèque est gérée par une documentaliste diplômée, en contrat emploi-jeune. Cette professionnalisation d'un poste géré jusqu'ici par des objecteurs de conscience qui faisaient de leur mieux mais ne possédaient pas les bases de ce métier va permettre une bien meilleure gestion du fonds et surtout une exploitation optimisée.

La Médiathèque est d'abord et avant tout un outil au service des personnels du Parc (siège et terrain). Grâce à un meilleur fonctionnement, elle pourra aussi s'ouvrir davantage vers l'extérieur :

- en accueillant dans de meilleures conditions les usagers ;
- en s'insérant dans un réseau d'unités documentaires proches géographiquement : bibliothèque universitaire et médiathèque de Chambéry en particulier.

Photothèque

- Hautes lumières de Vanoise

La photothèque a été à la base de la création proposée par les agents du Parc. C'est à partir du fonds photographique qu'à pu être effectué le choix des images mises en scènes avec des textes extraits des grandes religions du monde.

- Photographie

Pas d'action de formation en 1998, mais plusieurs nouveaux agents motivés par cette activité : trois nouveaux photographes sont venus intégrer l'Atelier photo. Ce groupe ne s'est pas réuni cette année, Hautes lumières de Vanoise ayant mobilisé toutes les énergies, mais des idées récoltées çà et là permettront d'élaborer un programme d'action et de formation pour 1999 : campagnes de prises de vues notamment.

- Photothèque

Quelque 2500 nouvelles images sont venues enrichir la photothèque en 1998, portant le total du fonds à près de 35000 documents. La photothèque demande une gestion de tous les instants, pour la sélection des nouveaux documents, la vérification de leur bon légendage, le classement, le reclassement, l'élimination de certains documents (obsolètes, détériorés...). La photothèque est un outil largement exploité :

- d'abord pour les propres besoins du Parc :

- . réalisation de montages de diapositives par les agents de terrain (4 nouveaux montages en 1998, 3 autres montages modifiés),
- . illustration d'exposés par projection de diapositives,
- . illustration des éditions du Parc.

- ensuite par des tiers ; dans ce cas l'utilisation de photographies portant la signature du Parc est soumise à paiement de droits d'auteur à l'établissement ; la double signature du Parc national de la Vanoise et du nom du photographe est également exigée.

L'événement Photographie et nature : « Hautes Lumières de Vanoise »

(cf § 3.3.2 *Le domaine culturel* et § 3.2.2 *Le Parc et le tourisme*)

Boutique

La « boutique » du Parc emploie une personne à mi-temps et un contrat emploi-solidarité. Elle assure la vente des publications du Parc toute l'année, soit directement auprès des visiteurs à la Direction, soit en vente par correspondance, soit à travers le réseau des 15 points info-Vanoise dans les offices de tourisme de l'espace Vanoise. La boutique répond également à toutes les demandes d'informations sur le Parc, ce qui a correspondu en 1998 à pas moins de 1395 demandes (477 demandes par téléphone, 546 par courrier, 347 par minitel, 25 par Internet).

Cette boutique constitue un maillon important de la diffusion des connaissances naturalistes sur le Parc et participe pleinement à la mission de sensibilisation des visiteurs à la protection de la nature. A ce titre, le Parc veille à assurer un renouvellement constant de ses éditions et à une bonne adéquation aux différentes cibles, afin de maintenir un intérêt permanent des visiteurs pour ses produits.

Il s'associe chaque fois que cela est possible à des professionnels de l'édition et de la diffusion qui, parallèlement à la diffusion du réseau Info-Vanoise, assurent la commercialisation et la promotion des produits.

2.2.4 Les relations avec les médias

Presse écrite

La parution de nouvelles éditions fait systématiquement l'objet d'une information auprès de la presse locale quotidienne, hebdomadaire ou la presse nationale (surtout les mensuels). Par ailleurs, les différents événements qui jalonnent la vie du Parc (accueil de personnalités, vie interne, organisation de séminaires, inaugurations, etc.) donnent lieu à des communiqués dans la presse locale et nationale selon l'importance de la manifestation.

La presse écrite, télévisée et radiophonique, a été largement sollicitée dans le cadre de Hautes Lumières de Vanoise. Plus de 40 articles ont été relevés dans la presse écrite (montagne, tourisme, environnement et photographie) sur cet événement, une dizaine de mentions ont été faites à la radio (en particulier sur Radio France Pays de Savoie, Maurienne FM, Radio Grésivaudan et Nostalgie). La télévision a également repris l'événement : Journal des Alpes à France 3, journal francophone de la RAI Val d'Aoste, émission « Les lumières de l'été » de La Cinquième.

Télévision

Sollicitations pour des interventions télévisées en 1998 :

- Magazine Évasion, France 3 Rhône-Alpes. Reportage réalisé en été 1997 sur le thème d'une randonnée aux Allues, depuis le Plan de Tuéda jusqu'au glacier de Gébroulaz. Participation de Daniel Briotet et Nicolas Bayard. Rediffusé en janvier 1998.
- Journal télévisé, France 2. Tournage d'un sujet sur l'hélicoptère de début de saison au refuge du Fond des Fours. Diffusé le 19 juin.
- Le journal des Alpes, France 3 Alpes. Sujet sur l'observation de l'aigle royal. Participation de Pascal Langer. Diffusé le 10 juillet.
- Le journal des Alpes, France 3 Alpes. Sujet sur le comptage des bouquetins. Participation de Jean-Paul Ferbayre notamment. Diffusé le 10 juillet.
- Le journal des Alpes, France 3 Alpes. Sujet sur Hautes lumières de Vanoise : la pratique de la photographie par les agents, avec la participation de Christophe Gotti, la présentation de l'événement, avec la participation d'Yves Brugière. Diffusé le 24 juillet.
- Journal francophone, RAI Val d'Aoste. Sujet sur les randonnées photographiques de Hautes lumières de Vanoise. Participation de Marie-Geneviève Bourgeois et Patrick Folliet. Tourné le 22 juillet pour être diffusé dans l'été.
- Les lumières de l'été, La Cinquième. Présentation de l'événement Hautes lumières de Vanoise. Diffusé le 25 juillet.
- Le journal de la terre, La Cinquième. Sujet sur les problèmes posés par la surfréquentation des refuges dans les Alpes. Participation d'Emmanuel de Guillebon et Gérard Nicoud pour la Vanoise. Diffusé le 25 juillet.
- Animal Zone, BBC, France 2. Sujets sur les mélèzes, le lagopède, la marmotte, le chamois. Participation de Jacques Perrier. Diffusé le 31 octobre sur France 2.

Radios

- Radio RFM dans le cadre des journées d'échanges du Réseau des Espaces Protégés Alpains de Chambéry, le 3 et 4 juin 1998, sur le sujet de Hautes Lumières de Vanoise.
- Radio RFM à Aix-les-Bains sur les emplois-jeunes dans le cadre de la journée du Préfet sur ce thème.

Films

Comme pour la photothèque, la demande d'images animées ne cesse de croître, notamment de la part des chaînes de télévision ou de sociétés de production de programmes télévisuels. La gestion de ces demandes est confiée aux coproducteurs des films du Parc, à savoir Laurent Charbonnier pour « Vanoise » et Anne et Erik Lapied pour « Le grand retour », « Lacs de montagne » et « Tétrasyre ». Les droits d'utilisation des images sont partagés entre ces coproducteurs et le Parc national.

Tournage d'un film commandité par Pralognan-la-Vanoise à l'occasion du 100^e anniversaire de la station, avec notamment une reconstitution de la première ascension

de la Grande Casse. A l'occasion de ce tournage, des images aériennes en hélicoptère ont été exceptionnellement autorisées, à la condition expresse que leur producteur et réalisateur les mette gratuitement à la disposition de tout autre professionnel de l'audiovisuel, afin d'éviter de nouveaux survols de la zone centrale pour ce type d'activité.

* * *

III- COOPERER

L'établissement public Parc national de la Vanoise s'est vu confier par la nation la gestion d'un vaste espace réglementé à des fins de préservation du patrimoine. Il n'en a pas pour autant la maîtrise foncière. Aussi une concertation avec les propriétaires privés et surtout les communes est nécessaire. Cet espace représente aussi un support d'activités économiques, en particulier l'agriculture. Non seulement l'exploitation de l'alpage fait partie du patrimoine, mais la gestion des espaces qu'elle assure participe à la préservation de la nature et des paysages. Enfin le Parc national a, de par la loi, pour mission d'accueillir et de participer au développement des vallées. C'est reconnaître le Parc comme un acteur de l'économie locale. Pour soutenir la voie de ce qu'il est convenu d'appeler un développement durable, le Parc se doit d'être dans les vallées un partenaire permanent de la vie locale. Ainsi les gardes-moniteurs consacrent une partie de leur activité à la vie locale. Un chargé de mission est responsable de la coordination des actions avec les collectivités locales et les autres acteurs économiques des vallées. L'ensemble des missions (communication, développement, scientifique, juridique, technique) regroupées en deux pôles - « Accueil-découverte » et « Patrimoine » - sont très attentives à l'ensemble de l'espace Vanoise et non à la seule zone réglementée. Pour mener à bien ces missions, seule une politique partenariale, dont les principes négociés sont clairement affichés, peut aboutir.

3.1 La vie locale

3.1.1 Les relations avec les collectivités

Ces relations font partie du travail quotidien du Parc, en particulier des personnels de terrain, avec le souci permanent de les renforcer avec toutes les communes de l'espace Vanoise. Elles sont d'autant plus fortes que les communes et le Parc sont associés à des projets communs dans le cadre du Contrat de Plan.

Sur un plan politique, 1998 a été marqué par une certaine tension entre les collectivités locales et le Parc, souvent d'ailleurs liées à des enjeux qui dépassent l'Etablissement (Natura 2000, modalités de recrutement des gardes-moniteurs, projet ministériel d'interdiction de la pratique du ski hors piste dans le Parc) mais aussi des conflits portant sur la gestion de la zone centrale (forêt de l'Orgère, projet de sécurisation du CD entre Bonneval-sur-Arc et Bessans, circulation en véhicule dans la zone centrale). La presse a relaté ces dissensions.

La nomination d'un nouveau conseil d'administration à la fin de 1998 et l'élection d'un Président du conseil d'administration issu des collectivités locales devrait permettre de renouer des relations moins conflictuelles et donc de rendre plus visible la part prise par le Parc dans les Contrats de développement de Haute-Tarentaise ou le programme Leader de Maurienne, en application de ses missions de développement durable.

Les collectivités locales sont les partenaires permanents du Parc national de la Vanoise. De nombreux dossiers d'aménagement de sites d'accueil à travers des procédures européennes comme Leader ou 5b nécessitent une collaboration permanente. Les relations sur ces dossiers sont généralement très bonnes mais d'autres procédures, Natura 2000, ou événements tel le retour du loup, sont très largement repris par les médias pour révéler les zones de conflits.

3.1.2 L'élaboration de contrats et conventions

3.1.2.1 Mise en oeuvre du Contrat de plan Opérations élués au titre du contrat de Plan en 1998

Grands sites :

Bonneval-sur-Arc gestion des flux : 50 000 F.

Pralognan-la-Vanoise Site Naturel Rhône-Alpes : 565 000 F.

Politique d'accueil :

Maison de la Vanoise à Termignon : 52 903 F

Hautes Lumières de Vanoise : 200 000 F

Politique architecturale :

Chantiers pédagogiques : 10 630 F

Toitures traditionnelles (32 dossiers) : 626 900 F

Petits patrimoines (5 dossiers) : 191 737 F

Réserves naturelles :

Réserve naturelle de Plan de Tueda : 80 000 F

Sentiers signalétiques :

Autres sentiers (3 sentiers) : 150 138 F

Signalétique routière d'appartenance: 44 965 F

Agriculture :

Aides aux toitures bâtiments neufs en zone centrale (5 dossiers) : 154 325 F

Autres opérations dans le cadre de la convention avec la Chambre d'agriculture :
350 000 F (*cf § 3.2.1 L'agriculture*)

3.1.2.2 Charte Parc/Département de la Savoie

Signée en 1997, cette charte se déroule sans difficulté. Les diverses actions ont été mises en place et sont exécutées de manière significative.

Action 1.1 - Gestion patrimoniale des milieux naturels

Dans le cadre de la convention passée en 1997 avec le Conservatoire départemental du patrimoine naturel de la Savoie, une chargée de mission (A. Panloup) a été recrutée par cette association. Elle a travaillé sur les communes de Bourg-Saint-Maurice, Bessans, Aussois et Avrieux.

Action 1.2 - Flore et végétation des alpages

Cette action a été confiée au « G.I.S. Alpes du Nord » par convention signée en 1998. Une chargée de mission (G. Masson) a été recrutée ; après une étude de bibliographie, elle a rencontré divers interlocuteurs des milieux agricoles et naturalistes.

Action 1.3 - Suivi et conservation de la flore rare et menacée de Savoie

L'antenne du Conservatoire de Gap Charance prévue dans cette action est en place et fonctionne sous l'impulsion de T. Delahaye.

Action 1.4 - Assainissement des sites isolés d'altitude

Une rencontre entre professionnels de l'assainissement a eu lieu le 27 mars 1998 à Chambéry et doit donner lieu à la publication d'actes, en vue de la préparation du cahier technique qui sortira fin 1999.

Action 2.1 - Cartographie informatique du milieu naturel savoyard

Un chargé de mission (E. Baron) a été recruté pour cette action. Il travaille de concert avec le Parc naturel régional des Bauges, le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et, fin 1998, avec le SUACI. Ce chargé de mission participe à la mise en oeuvre de formation et aide à la cartographie de ces espaces. Il publie de façon régulière une note d'activités.

Action 2.2 - Valorisation des petites productions fromagères

L'association pour la promotion du Bleu de Termignon a été créée. Elle a mis en place un programme d'actions permettant de mieux définir le produit et travaille actuellement sur l'affinage de ce fromage.

Action 2.3 - Conseils aux randonneurs

Cette fiche « Service » a été éditée en juillet 1998.

Action 3.1 - Dépliants-affiches

Le texte de l'affiche « gypaète » est en cours de relecture. Ce texte a été rédigé au travers d'une convention avec la L.P.O. Les illustrations seront confiées à un membre du CORA (T. Deana).

Le rédacteur du texte de l'affiche « lièvre variable » a été choisi. Il doit remettre son texte pour la fin de l'hiver 1998/99.

Action 3.2 - Passeport Vanoise

Trois fiches, destinées plutôt aux élèves du primaire, ont été élaborées (infractions et code de bonne conduite, le concept de « Parc ou Réserve », quoi emporter dans son sac à dos).

Le Parc a en chantier l'actualisation des 20 fiches annexes et réfléchit à la création de deux fiches consacrées à l'agriculture et au tourisme.

Action 3.3 - Les mals-aimés de notre faune

L'arrivée du loup nécessite de préciser le contenu de cette action. L'organisation d'un voyage d'étude en Espagne, associant les agriculteurs de Savoie (et des italiens) est à l'étude. Ce voyage serait organisé début 1999.

Cette action est une « contrepartie » dans le projet INTERREG Parc national de la Vanoise/Parc national du Grand Paradis.

Action 3.4 - Tourisme hivernal et espèces protégées

Un document pédagogique sur l'adaptation de la faune aux conditions hivernales et l'impact des activités hivernales sur la faune est en cours de validation. Seront associés au groupe de travail des personnels du Parc, des accompagnateurs de nature, Savoie Vivante et la Direction départementale de la jeunesse et des sports de Savoie.

Un montage audiovisuel est en préparation sur les mêmes thèmes.

Une formation des Accompagnateurs en moyenne montagne a été organisée sur ces thèmes les 2 et 3 décembre.

3.1.3 L'urbanisme

En 1998, cinq communes de la zone périphérique ont procédé à la révision de leur Plan d'Occupation des Sols. Le Parc a toujours répondu favorablement pour être associé à la démarche en veillant :

- à faire prendre en compte les limites du Parc,
- à porter à la connaissance l'ensemble des éléments connus par lui sur les richesses du patrimoine de la commune.

Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (Z.P.P.A.U.P.)

Il n'y a pas eu de nouvelles Z.P.P.A.U.P. étudiées ou approuvées dans la zone périphérique du Parc en 1998.

La commission des sites

Membre désigné par le Préfet à la Commission des sites au titre de personnalité compétente en matière de protection des sites, le Directeur a activement participé aux réunions de cette instance en 1998.

3.1.4 Le patrimoine architectural

Le Parc national de la Vanoise a poursuivi en 1998 la valorisation de son espace comme non seulement un espace de nature mais aussi un espace de culture. Un dépliant de la collection « Connaître & Respecter » sur « Vanoise, terre de culture » a été mis à la disposition du public. Ce dépliant montre les indices d'investigation de l'homme sur cet espace depuis le néolithique. Il aide à découvrir la montagne comme lieu de passage, comme site d'exploitation minière et comme support depuis toujours d'une civilisation agro-pastorale importante.

Le film « Objectif restauration » a été le support de nombreuses interventions pour sensibiliser les divers acteurs à la sauvegarde du patrimoine bâti en particulier la société locale, les scolaires mais aussi le grand public. En concertation avec le C.A.U.E. de Savoie et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine, des actions de sensibilisation des artisans locaux ont été conduites débouchant sur de nombreux stages de formation aux techniques traditionnelles (maçonneries de pierres hourdées à la chaux, enduits et crépis fins à la chaux, badigeons et fresques).

Aide du Parc à la conservation du patrimoine

Soutien à l'architecture traditionnelle

Le Parc a distribué en 1997 pour la couverture de toitures en lauzes pour 818 637 F au total de subventions, soient 32 dossiers de particuliers à hauteur de 626 900 F et 6 dossiers pour les communes à hauteur de 191 737 F. 51 dossiers au total ont été déposés et 37 ont reçu un avis favorable. Pour les communes, la priorité a été donnée à la réhabilitation de bâti traditionnel dans des ensembles architecturaux remarquables.

3.2 Les activités économiques

3.2.1 L'agriculture

Le Parc national a participé au montage du dossier « Opération Locale Agri-Environnement » sur la vallée de la Maurienne. Ce projet fait suite au programme

« Article 19 » conduit sur cette même zone. Pour suivre les recommandations du rapport d'audit effectué sur cette première opération qui portait essentiellement sur les conséquences paysagères de la déprise agricole, les enjeux environnementaux pris en compte ont été élargis aux enjeux écologiques.

Dans ce contexte, le Parc a proposé et défendu des mesures visant à favoriser le maintien de pratiques de fauche extensives dans les prairies d'altitude. La contribution du parc à l'élaboration du projet s'est traduite par sa participation active aux réunions du Comité technique, tenues entre décembre 97 et mai 98, qui ont notamment défini les cahiers des charges des mesures envisagées.

Les résultats de l'étude consacrée aux « prairies de fauche d'altitude du parc » menée en 1998 ont permis de contribuer à définir les cahiers des charges sur des bases techniques objectives, tenant compte des interactions entre pratiques, intérêt agricole et intérêt écologique.

Parallèlement, le Parc a encouragé le recrutement par la Chambre d'agriculture de la Savoie d'un technicien chargé de l'animation et de la coordination des actions prévues au titre du Contrat de Plan :

- Aide à l'intégration paysagère des bâtiments et des pistes d'alpage
- Valorisation des produits du terroir
- Fiche agriculture de Vanoise
- Fiche sur lutte contre le rhumex et le verrâtre
- Amélioration de la gestion de l'espace pastoral
- Soutien du suivi technique pour la fabrication du Bleu de Termignon
- Préparation des opérations à proposer au titre du prochain Contrat de plan.

A ce titre, une convention a été signée avec la chambre d'agriculture pour un montant de 350 000 F.

(cf § 1.2.4 L'agriculture et la gestion du Parc)

3.2.2 Le Parc et le tourisme

Le Parc maintient des liens étroits avec les opérateurs touristiques des vallées. A travers son réseau d'hôtes dans les offices de tourisme, il assure l'information sur la découverte de la nature comme produit touristique. Il participe à la formation des accompagnateurs en montagne pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans la découverte de nature. De plus en 1998, le Parc a été à l'origine d'une démarche ambitieuse d'ingénierie culturelle à travers l'événement « Hautes Lumières de Vanoise ».

(cf § 1.1.1.4 Les sites d'intérêt majeur et § 3.3.2 Le domaine culturel)

3.3 Les interventions du Parc dans les autres domaines

3.3.1 Les activités non économiques

Au delà des actions menées par les agents du Parc national de la Vanoise dans l'animation d'été, les actions pédagogiques, la vie locale (*cf § 3.1 La vie locale*), les aides apportées aux différents interlocuteurs de la zone périphérique sont nombreuses. On peut noter en particulier la participation :

- aux secours en montagne,
- aux activités associatives locales,
- à l'organisation d'événements sportifs ou festifs,
- à des actions de formations,
- à l'élaboration de projets et montage de dossiers administratifs,
- à de nombreuses commissions municipales.
- à la réalisation de travaux d'atelier
- à l'encadrement d'activités pédagogiques ou sportives

Au-delà de ces différents types de collaboration, la participation des personnels du Parc à la vie locale et les aides apportées aux différents interlocuteurs de la zone périphérique sont nombreuses, mais restent difficilement quantifiables.

Participation à des manifestations locales

Des agents du Parc ont été mis à disposition pour l'encadrement des compétitions de ski à Val Cenis les 2 et 3 avril. Le Parc a également participé au Festival « Nature & Traditions » à Bessans (en mars-avril). Pour l'ensemble des manifestations sportives touchant la zone centrale, les agents assurent à la fois une mission de surveillance et une mission de participation à l'organisation.

Formation des accompagnateurs en montagne

Un stage de formation « Connaissance du Parc » a été organisé les 4 et 5 mai avec un encadrement pédagogique d'agents du Parc et de « Savoie Vivante ».

Le bilan de ce stage montre à la fois un accueil très positif des accompagnateurs qui souhaitent, en dehors de ce temps fort, être mieux intégrés à la vie du Parc et aux relations avec les secteurs. De leur côté, les formateurs constatent une évolution de la manière dont les accompagnateurs conçoivent les randonnées encadrées, s'éloignant de la forme « visite commentée » au profit de formes d'animation favorisant une démarche participative et les débats d'idées au sein des groupes de randonneurs.

Stage de formation « pratique de la raquette en Vanoise »

Les 2 et 3 décembre au Villaron (Bessans), 12 professionnels, 9 agents du Parc ont participé au stage de formation « raquette en Vanoise ». L'encadrement a été assuré par « Savoie Vivante » et la Direction régionale de la jeunesse et des sports. Ce stage doit déboucher à titre expérimental sur des randonnées en raquette durant l'hiver 98/99, intégrant au cours de la randonnée une rencontre programmée entre le groupe et un garde-moniteur présentant le Parc et évoquant les problèmes d'impact.

Relations avec les alpinistes

Plusieurs réunions de travail avec des membres du Groupe de Haute Montagne et du C.A.F. ont abouti à un projet de « charte sur la pratique de l'escalade et de l'alpinisme en Savoie ». Ce projet a été soumis à l'approbation de la F.F.M.E., du C.A.F., du Groupe de Haute Montagne, de la Compagnie des Guides de Vanoise, des ministères chargés de l'environnement et des sports. Il sera présenté au conseil d'administration du Parc en 1999.

3.3.2 Le domaine culturel

L'activité du Parc dans le domaine culturel est centrée sur la sensibilisation tant des visiteurs que des populations locales à la prise en compte du patrimoine naturel comme un élément comportant une composante culturelle. Parallèlement, tout un travail sur le

patrimoine ethnographique est conduit, permettant d'établir le lien entre nature et culture.

Le Parc national de la Vanoise entend montrer que l'espace Parc n'est pas simplement un espace de nature mais aussi un lieu culturel fort. Pour ce faire une nouvelle série de dépliants d'information a été initié dans une rubrique « Connaître et respecter » dont le premier est consacré au patrimoine culturel de la zone centrale du Parc. Il est paru l'été 1998. Le dépliant suivant devrait être consacré à l'agriculture contemporaine en Vanoise et être élaboré en concertation étroite avec la Chambre d'agriculture de Savoie en 1999.

Photographie et nature : « Hautes Lumières de Vanoise »

Après un an et demi de préparation par le Parc national de la Vanoise et Zone Cinq Photographies, l'événement Hautes Lumières de Vanoise s'est concrétisé durant l'été 1998, proposant une approche artistique et sensible de la nature à travers la photographie. Du 1er juillet au 31 août 1998, un ensemble de différentes créations et animations photographiques a ainsi été présenté comme autant de regards sur la nature :

- des randonnées photographiques pour le grand public, co-encadrées par un garde-moniteur photographe et un photographe de Zone Cinq Photographies
- trois créations proposées par de jeunes artistes photographes
- une exposition « Regard Nature Parole » présentée par une équipe d'agents du Parc tous très impliqués dans la photographie,
- une exposition créée avec des jeunes de 4e et 3e du collège La Vanoise de Modane.

L'événement s'est adressé à différents types de publics : au grand public, vacanciers ou locaux, avec les « randonnées-photographiques » et la journée d'animation à Arc Pierre Blanche. Les trois expositions de photographes professionnels s'adressaient à tous les publics mais aussi aux amateurs éclairés de photographie. Les jeunes ont quant à eux été associés dans le cadre d'un travail pédagogique réalisé avec le collège de Modane, sur les droits et devoirs de l'homme vis-à-vis de la nature.

L'ensemble de ces animations s'est déroulé dans quatre villages ou stations de l'Espace Vanoise, Bessans et Modane en Maurienne, Peisey-Nancroix et Arc Pierre Blanche en Tarentaise.

3.3.3 Le domaine cynégétique

Le Parc est acteur dans la mise en place et le suivi des plans de chasse pour lesquels il a fait des propositions à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage, pour une meilleure gestion des populations de chamois en zone périphérique (repeuplement des territoires). Les agents locaux sont présents dans les commissions locales.

Le Parc coopère également avec l'Office national de la chasse et la Fédération départementale des chasseurs, en matière de surveillance de la chasse et du braconnage et pour des opérations ponctuelles (reprises de sangliers par exemple).

3.4 Les activités internationales

3.4.1 Les rapports avec les instances spécialisées

↳ Conseil de l'Europe

Le Parc a transmis en 1998 le traditionnel Compte Rendu d'Activité destiné à cette instance, dans le cadre du « Diplôme Européen » accordé au Parc depuis 1976, et renouvelé en 1996.

↳ Union Mondiale pour la Nature (U.I.C.N.)

Le Directeur du Parc National de la Vanoise a animé en 1998 quatre réunions du groupe « Montagne » de l'U.I.C.N., qui ont donné lieu à la publication d'un document intitulé « Recommandations pour une utilisation touristique de la Montagne respectueuse de l'Environnement », document transmis au Comité Français, à l'occasion du 50e anniversaire de cette institution. Deux autres documents relatifs l'un à l'agriculture de montagne et l'autre à l'urbanisme sont en préparation.

↳ Fédération Européenne des Parcs naturels et nationaux

Les relations avec la Fédération Européenne « EUROPARC » se sont poursuivies, notamment dans le cadre du partenariat avec le Parc national de Bieszczadzki.

(cf § 3.4.2.2 *Autres espaces protégés*).

3.4.2 Les rapports avec les espaces protégés étrangers

3.4.2.1 Convention alpine

Depuis la création de ce réseau, lors de la Conférence alpine de Chambéry en 1994, le Parc national de la Vanoise participe activement aux activités initiées dans ce cadre :

- journées techniques de Villar d'Arène (France) sur la gestion des chamois,
- rencontres de Chambéry (France) sur le thème « Tourisme et Espaces Protégés », avec intervention spécifique d'un chargé de mission du Parc les 3 et 4 juin,
- journées techniques d'Aletsch sur le Gypaète Barbu et l'Aigle Royal,
- journées techniques de Triglav, sur le pâturage et les prairies d'altitude.

Il faut signaler de manière spécifique la 2ème conférence internationale du Réseau alpin des espaces protégés qui s'est tenue les 1er et 2 octobre à Aoste, sur le thème de la « Faune Sauvage Alpine », où le Parc de la Vanoise a présenté la stratégie de réintroduction du bouquetin, et dont le Directeur était rapporteur spécial.

Le Parc national de la Vanoise (V. Plaigne) a participé aux 1ères rencontres internationales organisées conjointement par le Réseau EUROSITE et le Réseau alpin des espaces protégés sur le thème du « Maintien de la biodiversité dans les prairies d'altitude ». Cet atelier a réuni une vingtaine de participants provenant de 11 pays européens.

Parc national du Grand Paradis

Le partenariat avec le Parc national du Grand Paradis a été renforcé au travers d'un programme INTERREG intitulé « Partage de méthodes et suivi scientifique entre le Parc national de la Vanoise et le Parc national du Grand Paradis » dont le détail figure ci-dessous. Ce programme d'un coût total de près de 4 MF est financé à 35 % par l'Union européenne.

Le programme INTERREG « Partage de méthodes et suivi scientifique entre le Parc national de la Vanoise et le Parc national du Grand Paradis » comporte trois volets :

1- La mise en relation des personnes et des moyens

Des réunions, au nombre de 2 par année, permettront aux agents de terrain d'échanger sur leurs pratiques de surveillance et de gestion de la faune : matériels et méthodes d'observation, moyens de sécurité et de liaison en montagne, surveillance du dérangement, du braconnage, pouvoir réglementaire et jurisprudence des infractions à la police de la nature.

La connaissance du patrimoine naturel se traduit obligatoirement par des inventaires, mis en banque de données grâce à des systèmes d'informations géographiques (S.I.G.). Chaque Parc dispose d'un S.I.G., mais ceux-ci n'ont ni le même logiciel d'exploitation, ni le même système de coordonnées géographiques. Il est proposé une expertise sur la compatibilité des S.I.G., et si elle est favorable, la mise en place de moyens d'échanges et de transferts informatiques, et la réalisation de cartographies thématiques transfrontalières.

2- Des opérations techniques et scientifiques sur la faune sauvage

Parmi la multiplicité des missions de connaissance et de protection de la faune incombant aux deux Parcs, ont été retenues 6 actions pour lesquelles la coopération transfrontalière est prioritaire.

En priorité, il sera effectué un suivi des bouquetins migrants de part et d'autre de la frontière. L'objectif est d'une part d'évaluer les trajets et les besoins vitaux des animaux (étendue et qualité du biotope), et d'autre part de connaître les modalités de colonisation de cette population en évolution naturelle. Cette action constitue le fondement de l'appropriation de cette espèce par les agents de terrain, pour leur surveillance, leur gestion prospective, leur valorisation pédagogique auprès des visiteurs. Elle représente un lien symbolique entre les deux Parcs.

Elle sera complétée par des suivis particuliers :

- surveillance sanitaire des ongulés, motivée notamment par la découverte en 1996 d'un bouquetin atteint de brucellose (maladie d'origine domestique) ;
- impact du tourisme, et recommandations à appliquer sur l'itinéraire transfrontalier Val d'Isère - Ceresole/Nivolet.

La restauration du bouquetin sur l'arc alpin implique des réintroductions à partir de la souche originelle Vanoise-Grand Paradis. Si des dispositions ont déjà été prises dans un cadre national, il reste à harmoniser les points de vue à l'échelle européenne et à acquérir un fondement scientifique sur le plan génétique, dans un sens de la biologie de la conservation de l'espèce bouquetin.

Enfin, il est proposé d'une part de formaliser le capital d'expériences acquises sur le lagopède alpin par des décennies d'observations de terrain et d'autre part, d'accompagner le retour des grands prédateurs et la réaction émotionnelle qu'il suscite, par la mise en commun des compétences et des réflexions de chaque partenaire.

3- Restitution

La protection du bouquetin des Alpes, son suivi scientifique sans intervention régulatrice sur les populations, constituent la culture commune aux Parcs de la Vanoise

et du Grand Paradis, qu'il conviendra de restituer au grand public à travers un ouvrage de vulgarisation et aux gestionnaires de la faune à travers un colloque européen, visant notamment le Réseau des espaces protégés alpins (sous-groupe de la Convention Alpine) où se concentre la demande de savoir-faire des autres Parcs alpins. Ce sera l'occasion de réaffirmer la vocation de protection intégrale des deux Parcs Nationaux.

Parc national de Berchtesgaden

Avec le Parc national de Berchtesgaden, le Parc national de la Vanoise a développé des actions en matière de valorisation du système d'information géographique et de communication. Deux personnels du Parc sont allés se former en Bavière début décembre 1998, durant une mission d'une semaine. Il faut toutefois noter que la convention de partenariat proposée avec ce Parc n'a pas encore été signée.

3.4.2.2 Autres espaces protégés

Parc national de Bieszczadzki (Pologne)

A la suite de la mission exploratoire dans le Parc national de Bieszczadzki, effectuée par le Directeur du Parc national de la Vanoise en 1997, le Parc a reçu en 1998, du 21 au 28 septembre, le directeur, le directeur-adjoint et un chargé de mission du Parc national de Bieszczadzki.

L'objectif de cette visite était de présenter le Parc à la délégation polonaise, et de mettre en place une convention de coopération technique.

Ont fait l'objet d'études lors de la visite les points suivants :

- * Domaine de la coopération scientifique
 - échanges d'expériences sur les méthodes d'évaluation patrimoniale,
 - échanges d'expériences sur le suivi fin de la flore,
 - établissement d'une liste d'espèces animales conjointes intéressant les deux Parcs.

- * Organisation interne
 - présentation de l'organisation administrative de la France.
 - information sur l'organisation du Parc national de la Vanoise.
 - rôle du Conseil d'Administration, place des élus dans le Conseil d'Administration.
 - métier de garde-moniteur - comparaison avec les différents personnels de terrain en Pologne (Police, forestiers, scientifiques et animateurs).
 - présentation du S.I.G. mis en place au Parc national de la Vanoise.

- * Relations externes
 - réflexions des élus par rapport au Parc national : contraintes et avantages.
 - interventions du Parc en zone périphérique (dans le cadre du 11e plan).
 - organisation générale du tourisme en Savoie - rôle spécifique du Parc national de la Vanoise.
 - relation Parc/agriculture.

Durant le séjour, la délégation a pu rencontrer le Préfet de la Savoie, le District de Haute-Maurienne, les maires de Pralognan-de-Vanoise, Termignon et Bessans, l'Agence touristique départementale et diverses personnalités du monde agricole (le Président de la coopérative de Lanslebourg, le Directeur de la Chambre d'agriculture et deux alpagistes).

Un accord de partenariat a été signé le 26 septembre 1998. Ce partenariat devrait être financé par la Fédération européenne des parcs naturels et nationaux, dans le cadre du programme PHARE. En outre, le Parc a bénéficié pour l'accueil de cette délégation polonaise d'un appui financier de la Fondation France Pologne.

Parc national de Kursiu Nerijos (Lituanie)

A la demande du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, le Directeur a participé à la conférence internationale de Neringa (Lituanie), en mai 1998, consacrée au projet d'inscription de la presqu'île de Courlande sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO en tant que monument naturel à contenu culturel et réserve de biosphère.

Cette conférence, organisée par la République de Lituanie et la Fédération de Russie, qui se partagent cette presqu'île dunaire, a permis la signature d'un accord de coopération entre les deux parcs lituanien et russe concernés, sur la suggestion de la France.

* * *

IV- METTRE EN OEUVRE

L'organisation du Parc national de la Vanoise, établissement public de l'Etat, est définie par le décret de 1963. Un conseil d'administration fixe les grandes orientations, vote le budget et contrôle la manière dont est géré le Parc.

4.1 Les institutions

4.1.1 Le conseil d'administration

En 1998, le conseil d'administration du Parc national de la Vanoise s'est réuni à deux reprises :

1- La séance du 25 juin 1998 était consacrée à :

- Approbation du relevé de décisions de la réunion du 3 décembre 1997
- Election d'un Vice-Président du conseil d'administration (Mr Péaquin en remplacement de Mme Hars)
- Election d'un membre à la commission permanente (Mr Péaquin en remplacement de Mme Hars)
- Examen et approbation du rapport d'activité 1997
- Examen et approbation du compte financier 1997
- Examen et vote de la décision modificative n°1/1998
- Décision permettant au Directeur d'ester en justice
- Approbation d'une note concernant la politique répressive du Parc
- Présentation du Tome XX des Cahiers des Travaux Scientifiques du Parc

2- La séance du 15 décembre 1998 était consacrée à :

Séance d'installation du conseil d'administration :

- Installation du conseil d'administration
- Election du Président du conseil d'administration
- Election du premier Vice-président
- Election du deuxième Vice-président
- Election des membres de la commission permanente

Séance budgétaire :

- Examen et vote de la décision modificative n°2 1998
- Examen du budget primitif 1999
- Représentation du Parc devant les tribunaux et délégation au Directeur de l'établissement

4.1.2 La commission permanente

En 1998, la commission permanente du Parc national de la Vanoise s'est réunie à trois reprises :

Réunie le 6 février 1998, la commission permanente a instruit les questions suivantes :

- Actualisation du barème des prestations du Parc national pour 1998
- Mise en oeuvre du Contrat de plan
 - * soutien à la politique architecturale des communes
 - * sentiers
 - * patrimoine rural
 - * salle de traite mobile
 - * crédit agriculture

Réunie le 9 juin 1998, la commission permanente a instruit les questions suivantes :

- Mise en oeuvre du Contrat de plan
 - * dossiers toitures en lauzes
 - * maison de la Vanoise
 - * dossier Villaron
 - * dossier Iseran
- Contrat avec les gardiens de refuges
- Questions diverses

Réunie le 21 septembre 1998, la commission permanente a instruit les questions suivantes :

- Mise en oeuvre du Contrat de plan
 - * soutien à la politique architecturale des communes
 - * patrimoine rural
 - * aménagements
 - * sentiers
 - * financement de la thèse de M. Adel Selmi

- Questions diverses
 - * affermage des refuges
 - * maison de la Vanoise

4.1.3 Le comité scientifique

Le comité scientifique s'est réuni le 29 janvier et le 4 mars 1998. Il a examiné les résultats des programmes d'études en cours et l'opportunité des propositions de nouveaux programmes (*cf § 1.1.2 Les activités scientifiques*).

Il n'a pas été réuni à l'automne car il est actuellement en voie de renouvellement. La composition du nouveau Comité sera fixée par la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement en début d'année prochaine.

4.2 Le personnel

Pour accomplir ses missions, le Parc national dispose de ressources humaines comprenant à la fois du personnel permanent et du personnel auxiliaire. Le personnel permanent participe à l'ensemble des grandes missions du Parc : protection, accueil, vie locale, et le personnel auxiliaire - composé de saisonniers et de personnes qui apportent régulièrement leur contribution au Parc - participe, selon les besoins, à telle ou telle de ces missions.

L'équipe du parc, chargée de mettre en oeuvre, sous la responsabilité du Directeur, la politique définie par le Conseil d'administration se compose d'agents permanents, de personnel saisonnier et de divers collaborateurs. Sur l'ensemble de l'année, c'est ainsi plus de 100 personnes qui sont directement rémunérées par le parc national.

Le personnel permanent participe à l'ensemble des missions du parc : protection, pédagogie-accueil, vie locale. Le personnel saisonnier participe plus particulièrement à la mission de pédagogie-accueil. Les collaborateurs divers se retrouvent principalement dans la mission de protection.

4.2.1 L'effectif global permanent

Le personnel permanent comporte 52 postes budgétaires, répartis entre le personnel fonctionnaire et le personnel contractuel.

4.2.2 Le personnel permanent

Nominations intervenues en 1998

- M. Joël Blanchemain, technicien, a été affecté dans le secteur de Termignon le 1er janvier 1998, venant du Parc national des Ecrins.

- M. Ludovic Imberdis a été affecté au Parc national de la Vanoise (chef du secteur de Bonneval-sur-Arc) le 1er juin 1998, à la suite de sa réussite au concours de Technicien des Parcs nationaux .

Mouvements intervenus en 1998

- M. Jean-Pierre Perrier, Contrôleur du Trésor, a mis fin à son détachement auprès du Parc national de la Vanoise, et a rejoint son administration d'origine le 1er septembre 1998.
- M. David Philippon, garde-moniteur à Termignon, a été placé en disponibilité pour convenance personnelle le 1er juin 1998.
- M. Régis Villibord, garde-moniteur à Peisey-Nancroix, a pris sa retraite le 5 juillet 1998.
- M. Joseph Ratel, garde-moniteur à Aussois, a pris sa retraite le 6 novembre 1998.

N'étaient pas pourvus :

- au 1er janvier 1998 : 1 poste de technicien, 1 poste d'agent technique et 0,2 poste de chargé de mission. Le corps des adjoints administratifs enregistre un surnombre de 0,3 agent.
- au 31 décembre 1998 : 4 postes d'agent technique, 1 poste de chef de Service Administratif et Financier et 0,2 poste de chargé de mission. Le corps des adjoints administratifs enregistre un surnombre de 0,3 agent.

4.2.3 Le personnel auxiliaire

L'activité touristique estivale fait affluer une très forte population de vacanciers dans l'Espace Vanoise, Parc national et villages. Pour répondre aux missions de pédagogie et d'accueil, du personnel saisonnier est recruté par le Parc en cette période de forte fréquentation. Le recrutement se fait par embauche directe ou par conventions.

4.2.3.1 Personnel saisonnier embauché par le Parc national

En 1998, 22 personnes ont été recrutées sur des contrats allant de 2 à 5 mois :

- 17 hôtesses d'accueil, installées dans 15 offices de tourisme des stations et villages de la zone périphérique où le parc dispose de personnel permanent. 16 hôtesses ont été recrutées pour une durée de trois mois (du 16 juin au 15 septembre) et 1 hôtesse coordinatrice a été recrutée pendant cinq mois (du 4 mai au 3 octobre). Ces personnels sont recrutés parmi les populations locales et la plupart du temps, leur contrat est reconduit chaque année. 2 hôtesses d'accueil et l'hôtesse coordinatrice sont en poste à la maison du Parc à Pralognan-la-Vanoise.
- 5 surveillants de refuges. Dans les refuges qui n'ont pas l'équipement nécessaire pour être gardés, les surveillants assurent un accueil de qualité pendant les mois de juillet et août (10 mois d'embauche). Ils contrôlent l'organisation du couchage, s'assurent du bon ordre et du paiement des nuitées. Ils sont installés dans les refuges de Plaisance, Lacs Merlets, Cuchet, La Martin et Turia.

4.2.3.2 Autre personnel auxiliaire : personnel saisonnier sous convention ou vacation

D'autres personnes ou organismes contribuent aux activités d'accueil du Parc :

- Les 12 gardiens de refuges, relevant à la fois d'un statut de service public, avec l'encaissement du produit des nuitées pour le compte du Parc, et d'une activité de commerçant avec la restauration, ont assuré l'accueil des randonneurs pendant la saison d'été. En outre, 6 refuges ont été gardés pour la période de ski de printemps et la porte du Parc du Bois a été ouverte toute l'année.
- Pour les trois mois d'été, le Parc a passé une convention avec l'office de tourisme de Chambéry dont une hôtesse renseigne le public sur le Parc, vend de la documentation et assure les réservations dans les refuges.

En 1998, les accompagnateurs en montagne ont été associés plus étroitement au programme d'accueil-pédagogie du Parc. Ils ont ainsi participé au programme d'accueil de scolaires (pour 15 animations de soirées et 18 randonnées accompagnées) et à celui des activités générales de l'été (49 randonnées accompagnées).

Les accompagnateurs en montagne ont été sollicités en 1998 pour l'animation des portes du Parc. Ils ont ainsi réalisé 80 animations en juillet et août sur les cinq portes (soit 16 animations par Porte).

4.2.4 Les autres personnels

L'accueil de personnel auxiliaire par le Parc répond à plusieurs motifs. Les nombreuses missions que le Parc doit accomplir dans le cadre des objectifs qui ont été fixés ne peuvent pas toujours être conduites en interne, certaines de ces missions nécessitant des compétences très spécifiques. Il en est ainsi des programmes de recherche.

Le Parc a également un rôle social et doit être un lieu d'accueil pour des personnes à la recherche d'un emploi. Comme entreprise, le Parc se doit aussi d'apporter sa contribution à la formation des étudiants.

C'est ainsi qu'en 1998 ont été accueillis :

- 6 collaborateurs qui ont travaillé particulièrement sur la flore rare et menacée de Savoie, le programme gestion pastorale et faune sauvage, sur les plans de gestion des secteurs, l'atlas des parcs nationaux (S.I.G.) et sur le programme Life Natura 2000.
- 2 personnes pendant 3 mois d'été pour surveiller et animer l'une la Réserve naturelle de la Sassièrè et l'autre la Réserve naturelle de Tueda.
- 10 personnes sous contrat emploi-solidarité (soit 72 mois) qui ont été affectées aux fonctions suivantes : vente de documentation (1), secrétariat général (1), secrétariat scientifique (2), hôtesse d'accueil à la direction (2), agence comptable (2) soit un total de 8 postes.
- 3 vétérinaires chargés du suivi de la faune qui ont effectué 75 vacations.
- 5 objecteurs de conscience qui ont été affectés : 2 à la mission technique (service intérieur du siège), 1 à la mission communication (bibliothèque), 1 au secteur de Bonneval-sur-Arc, 1 au service scientifique (faune, relevé d'archives).
- 19 stagiaires sous conventions représentant 45 mois de stages sur les thèmes suivants : tourisme, accueil, limites du parc, flore, suivi des marmottes, des bouquetins, patrimoine culturel, câbles électriques (ne sont pas compris les stages de très courte durée).

- 2 emplois-jeunes ont été recrutés en 1998 :

Melle Emmanuelle Saunier, documentaliste, au 1er octobre 1998,

Melle Corine Bertholet, hôtesse d'accueil-tourisme, au 1er novembre 1998.

4.2.5 Les demandes d'emplois

Nombre de candidatures spontanées reçues :

	1998	1997	1996	1995
Emploi-jeunes	220			
Stage	380	383	360	371
Emploi	327	301	316	316 (+ saisonnier)
Emploi saisonnier	51	111	76	
Service national environnement	0	52	36	55
Objection de conscience	82	81	77	92
Bénévolat	10	3	2	5
Contrat de qualification et d'apprentissage	57	62	48	42
Total	1127	993	915	881

Soit 1127 demandes traitées en 1998 par le service du personnel du Parc national de la Vanoise.

4.2.6 Les organismes paritaires

Le Comité Technique Paritaire Central a été renouvelé en 1998 suite aux élections professionnelles. Concernant les 4 sièges du personnel, la C.F.D.T. a obtenu 3 sièges, la C.G.T. 1 siège. Il s'est réuni 4 fois :

- réunion du 12 Juin 1998

- installation du C.T.P.C.
- approbation du règlement intérieur
- examen du rapport d'activité 1997
- programme de formation 1998
- emplois jeunes (création de deux emplois)
- poste de secrétaire général.

- réunion du 1er Juillet 1998

- préparation du budget 1999 (présentation du projet de budget).

- réunion du 6 septembre 1998

- budget 1999 (le point sur les discussions avec la Tutelle)
- le devenir de C.E.S.
- logements à Bourg-St-Maurice et Termignon
- habillement

- réunion du 7 décembre 1998

-Projet de budget 1999 (examen avant le conseil d'administration).

4.2.7 La formation

La formation est un investissement sur le futur et sur les hommes. A ce titre, elle est un enjeu important. Les stages dont ont bénéficié les agents de l'Etablissement en 1998 ont été organisés par :

a) l'ATEN

11 agents ont participé à 36 stages pour 227 journées. Ces sessions ont notamment concerné les 4 agents en prise de poste pour 25 stages qui ont représenté 170 journées.

b) Le Parc lui-même grâce à des spécialistes et à son personnel

Les thèmes abordés ont été :

- la sécurité en montagne (avec le P.G.H.M.),
- la photographie (avec le délégué de la Direction régionale de la jeunesse et des sports),
- l'utilisation des armes de service,

c) Des prestataires de services de la région Rhône-Alpes ou des départements limitrophes

Les interventions ont concerné :

- la bureautique pour la plus grande part,
- les pensions civiles,
- le secourisme,
- les piles photovoltaïques
- l'utilisation des radios
- la pratique du ski.

Le budget propre du Parc pour la formation a été en 1998 de 70 000 F (hors stages ATEN) ; ce budget ne comprend pas certains frais pédagogiques qui n'ont pas été facturés au Parc grâce aux relations de partenariat qui ont été établies sur la durée avec plusieurs organismes ou experts-intervenants.

Le nombre total de journées de formation par agent s'établit en moyenne pour 1998 à 8 journées avec, bien entendu, de grandes disparités, les agents en prise de poste étant les plus gros consommateurs de formation.

4.3 Les équipements

4.3.1 Le matériel informatique

Le renouvellement de l'équipement bureautique du siège s'est poursuivi très partiellement ainsi que l'équipement des secteurs. Mais l'année 1998 a surtout été marquée par la mise en réseau de la plupart des postes des chargés de mission, l'accès concomitant à Internet et la création du site « Vanoise.com ».

Les principales perspectives pour les années suivantes sont :

- le renouvellement imposé des logiciels comptables,
- la réalisation du projet « tableau de bord » des parcs nationaux,
- la liaison des bureaux des secteurs avec ceux du siège et la mise en place de procédures de transmission électronique de données.

4.3.2 L'habillement

Le Parc national de la Vanoise ainsi que les autres parcs nationaux ont passé leur commande de vêtements, en début d'année, par le biais du Parc national du Mercantour, à différents fournisseurs : EIDER pour l'essentiel de la tenue, EUROTEx pour les tee-shirts et les sweat-shirts de travail, VIOLLAINe pour les pulls. Deux agents de terrain (Danièle Hacquard et Nicolas Bayard) participent aux réunions de travail interparcs. Ce système s'est avéré relativement satisfaisant, hormis quelques problèmes de retard de livraison et l'abandon de la fabrication de certains produits en cours d'année par la société EIDER.

4.3.3 Le matériel et outillage

*** Jumelles**

1996 : 1ère phase de renouvellement ; 6 paires 10 X 42 affectées dans les secteurs,
1997 : 2ème phase de renouvellement ; 9 paires 10 X 42 affectées dans les secteurs,
1998 : 3ème et dernière phase du renouvellement ; 19 paires de 10 X 42 ont été achetées, dont 17 ont été affectées sur les secteurs et 2 au Siège pour un montant total de 104 500 F.

Il est à noter que les gels budgétaires de 1996 et 1997 ont décalé l'essentiel de ce renouvellement sur 1998.

*** Matériel de sécurité**

Chaque agent de terrain a été doté en 1998 du matériel individuel suivant :

- une sonde pour la recherche des victimes d'avalanche ; cette sonde vient en complément indispensable de l'appareil de recherche de victimes d'avalanche dont le renouvellement s'est achevé en 1997.
- une couverture de survie.

4.3.4 Les véhicules

Il était prévu l'acquisition de deux véhicules tout terrain en 1998 mais l'UGAP (pour l'achat de véhicules neufs, le Parc doit passer obligatoirement par cet organisme acheteur) n'a pu répondre à la demande en raison de l'absence de fournisseur désigné. La procédure de consultation de marchés publics lancée en 1998 par l'UGAP n'aboutira pas avant le milieu de l'année 1999.

En 1998, 4 véhicules à l'état d'épave ont été vendus par le Service des domaines pour un montant total de 660 F.

4.3.5 Le mobilier

Une partie du mobilier destiné aux refuges a été réalisée par le Centre d'Aide par le Travail de Chambéry pour un montant de 4 780 F.

4.3.6 La radio et les transmissions

Réseau radio du Parc national de la Vanoise (231-OP45) :

Mise en place de relais radio destinés à améliorer les liaisons des agents dans les secteurs.

*** Secteur de Tignes/Val d'Isère**

En raison des nombreux problèmes de fonctionnement, le relais de Belvedere à Val d'Isère a été déplacé : l'antenne a été installée sur un pylône France Télécom et l'électronique dans un local de la commune. Les résultats de couverture et de transmission ont été considérablement améliorés et sont très satisfaisants.

*** Secteur de Modane**

Suite aux essais concluants de couverture effectués en 1997, le relais desservant le secteur de Modane a été installé définitivement sur le site de la Norma (Le Melzet).

*** Secteurs de Bourg-Saint-Maurice et de Pralognan-la-Vanoise**

Les essais de couverture sur le site du Roc des Verdons (haut des pistes de La Plagne) ont été très concluants. La S.A.P. a donné son accord pour l'implantation de ce relais qui sera installé en 1999.

*** Secteur de Bonneval-sur-Arc**

La mairie a donné son accord pour effectuer des essais à partir d'un local situé à proximité des remontées mécaniques ; le relais sera installé pour ces essais au début du mois de janvier 1999.

Desserte téléphonique des refuges de La Femma et de La Leisse

La solution de dessertes téléphoniques hertziennes des refuges proposée par France Télécom a été acceptée.

L'installation sera réalisée en début d'été 1999 et remplacera à terme la liaison radiotéléphonique qui posait de nombreux problèmes.

4.3.7 Les travaux sur les bâtiments et refuges du Parc

4.3.7.1 Mobilier

Une partie du mobilier destiné aux refuges a été réalisée par le Centre d'Aide par le Travail de Chambéry pour un montant de 4 780 F.

4.3.7.2 Immobilier

a) Bâtiments du Parc

Projet de réhabilitation de la Maison des gardes de Bonneval

Poursuite de l'étude d'avant-projet. Il est prévu de démarrer le chantier à l'automne 1999 pour une durée de travaux de 7 mois.

Différents travaux de maintenance ont été effectués sur les bâtiments

Un dossier de demande de moyens exceptionnels pour l'entretien et l'adaptation aux nouvelles normes et exigences des bâtiments a été envoyé à la D.N.P. en décembre 1998. Plus de 29 MF d'autorisation de programme et des moyens supplémentaires pour la mise en oeuvre de ce programme en personnel sont demandés dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2000.

b) Refuges

Les dépenses engagées pour la réalisation des divers travaux de maintenance des bâtiments (refuges et autres bâtiments) ont été en 1998 de :

- pour l'investissement 720 865 F
- pour le fonctionnement 319 901 F

Les travaux et études relatifs aux mise aux normes de sécurité (arrêté du 10/11/1994) et mise aux normes sanitaires des refuges ont été poursuivis :

- Les opérations les plus importantes sont relatives aux refuges de la Porte de l'Orgère et de la Porte de Plan du Lac.

Concernant la Porte de Plan du Lac, les marchés travaux de la première tranche n'ont pu être mis au point en 1998 suite à un appel d'offre infructueux. La consultation sera relancée en 1999.

- Refuge de l'Arpont

- * travaux de réfection des sanitaires gardiens
- * poursuite de l'étude d'un système de traitement des eaux usées et demande d'aide financière dans le cadre du projet européen Ecos Ouverture

- Porte de l'Orgère * fin des travaux de réfection des sanitaires du refuge d'été

- Refuge de la Martin

- * réfection du réseau d'alimentation en eau potable

- Refuge du Col du Palet

- * réfection du système de production, régulation, distribution et stockage de l'électricité photovoltaïque (mise aux normes électriques)
- * fin de la réfection des captages et réseaux d'eau potable

et divers travaux de mise aux normes de sécurité sur les refuges.

Le montant des engagements pour les mises aux normes des refuges s'est élevé à 686 537 F.

Autre travaux

- Refuge du Col du Palet

- * travaux de remise en état du site avec, en particulier, évacuation des ferrailles abandonnées par l'armée avant la création du Parc national.

- Refuge de Fond des Fours

- * travaux de gros entretien du clos et couvert

- Refuge de Prariond

* travaux de réfection suite à l'incendie du refuge le 14/10/98. Les dégâts consécutifs à cet incendie ont pu être réparés à l'automne de façon définitive afin de rétablir son fonctionnement pour la saison hivernale. Le bâtiment étant assuré pour ce type de sinistre, le Parc a effectué l'avance des travaux de réfection qui sera remboursé par la société d'assurance.

Installation, entretien et amélioration des générateurs photovoltaïques (OP20)

* divers travaux de maintenance ont été effectués sur les refuges,

* en 1998, les cabanes de Labby et Montaimont ont été équipées d'un générateur photovoltaïque. Les installations ont été effectuées dans le cadre d'une formation/sensibilisation aux énergies renouvelables sous la forme de chantiers "école" pour les gardes-moniteurs.

D'une part, ces générateurs ont permis l'installation d'un éclairage électrique et de supprimer les installations d'éclairage au gaz devenues dangereuses. D'autre part il sera possible de procéder à la recharge des accus des radios assurant la communication entre agents.

Le total des dépenses sur l'OP20 s'est élevé à 136 562 F

Autres études

Etude sur l'électrification des sites par les énergies renouvelables dans le Parc

Cette étude a été réalisée par l'ASDER (1) et le Parc national de la Vanoise avec la participation financière de la Région Rhône-Alpes. Elle comporte 3 volets :

- 1) un recensement des sites isolés habités (bâtiments non reliés aux réseaux de distribution d'électricité) du Parc qui permet de connaître le ou les modes de production d'énergie dans le but de prévoir les évolutions possibles en matière de mode de production d'énergie et de limiter l'utilisation des groupes électrogènes,
- 2) recherche de solutions architecturales pour l'intégration de modules photovoltaïques sur un refuge de conception traditionnelle,
- 3) une étude de cas sur le refuge de Prariond pour évaluer une technique d'assainissement adaptée à la période d'hiver : sans eau et avec de faibles disponibilités en énergie.

(1) ASDER: Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables

4.3.8 Les sentiers

(voir 2.1.2 infrastructures d'accueil et d'information)

4.4 Les méthodes de gestion

4.4.1 Les plans de gestion des secteurs

En 1998, la première évaluation annuelle du plan de gestion du secteur de Val d'Isère a été réalisée. Une partie importante des plans de gestion des secteurs de Sainte-Foy et de Termignon a été réalisée.

4.4.2 Le document d'objectifs NATURA 2000

La date d'achèvement du « document d'objectifs » a été reportée à fin septembre 1998. Cet important travail de concertation a été très exigeant pour la chargée de mission qui était chargée de ce dossier et très enrichissant pour l'équipe du Parc et les partenaires locaux impliqués dans des débats approfondis et passionnés. Le Directeur-adjoint a été également beaucoup mobilisé par cette action et en particulier dans ses dernières phases.

4.5 Les moyens financiers

Le budget primitif 1998 s'équilibre à hauteur de 24 654 501 F (pour 25 096 626 F en 1997).

4.5.1 Les recettes

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : 20 431 501 F

Personnel	12 772 906 F
Fonctionnement	1 455 223 F
Contrat de Plan (tranche 1997)	1 422 070 F
Charte	500 000 F
Investissement	4 281 302 F

Ressources propres : 4 223 000 F

Fonctionnement	3 640 000 F
Charte (Conseil Général)	333 000 F
Rémunération des CES	250 000 F

Soit un total de 24 654 501 F

4.5.2 Les dépenses

Par grandes masses comptables :

Personnel	13 122 906 F
Fonctionnement hors personnel	7 350 293 F
Investissement	4 181 302 F

Soit un total de 24 654 501 F

Par missions :

Protection	1 666 493 F
Accueil	3 765 172 F
Le Parc et son environnement	2 255 070 F
Moyens indifférenciés (y compris personnel) :	16 967 766 F
Soit un total de	<hr/> 24 654 501 F

* * *